Parlement européen
2024-2029

Commission du développement régional

2026/2027(INI)

24.7.2026

AMENDEMENTS
251 - 474

Projet de rapport
Denis Nesci
(PE790.121v01-00)

La politique de cohésion, moteur de la mise en œuvre du programme de l'UE pour les villes
(2026/2027(INI))

Amendement 251
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Paragraphe 10 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 quater. souligne que le programme de l'Union pour les villes et la dimension urbaine de la politique de cohésion ne pourront aboutir que si les conditions de mise en œuvre sont adaptées aux réalités concrètes auxquelles sont confrontés les projets urbains sur le terrain;

Or. en

Amendement 252
Valentina Palmisano
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 10 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 quinquies. souligne la nécessité de valoriser les transports publics locaux en tant que pilier de la cohésion territoriale, de l'inclusion sociale et de la compétitivité européenne, indispensables dans les petites et moyennes communes ainsi que dans les zones intérieures; souligne la nécessité de promouvoir une approche stratégique qui reconnaisse les transports publics comme le pilier d'une véritable stratégie industrielle européenne, en orientant les investissements vers le développement de filières industrielles internes pour les véhicules électriques, à hydrogène et ferroviaires;

Or. it

Amendement 253
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Paragraphe 10 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 quinquies. préconise des règles simplifiées et harmonisées, des exigences d'audit proportionnées, un recours plus large aux options de coûts simplifiés, une plus grande sécurité juridique, un préfinancement suffisant, des délais de mise en œuvre réalistes, ainsi qu'un portail unique et convivial regroupant les possibilités de financement de l'Union pertinentes pour les villes;

Or. en

Amendement 254
Dan Barna, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. reconnaît que le sport est un facteur de santé, de bien-être et d'inclusion sociale;	11. reconnaît que le sport est un facteur de santé, de bien-être et d'inclusion sociale; ***demande un soutien accru aux villes dans leurs efforts pour proposer des programmes et des manifestations favorisant le sport de masse, gratuit ou abordable, en étroite collaboration avec les clubs sportifs locaux, afin de construire, moderniser et entretenir les infrastructures et installations sportives collectives, en particulier pour les enfants et les jeunes, en reconnaissant la contribution du sport à la santé publique, à l'inclusion sociale et au développement communautaire;***

Or. en

Amendement 255
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch, André Rougé

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. reconnaît que le sport est un facteur de santé, de bien-être et d'inclusion sociale;	11. reconnaît que le sport est un facteur de santé, de bien-être et d'inclusion sociale***, qui renforce la cohésion sociale, encourage les modes de vie actifs et favorise le renforcement des communautés locales***; ***invite à multiplier les investissements dans des infrastructures sportives et de loisirs accessibles et abordables, compte tenu de leur contribution à la santé publique, au bien-être des citoyens et à l'attractivité des villes pour les familles et les générations futures;***

Or. en

Amendement 256
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. reconnaît que le sport est un facteur de santé, de bien-être et d'inclusion sociale;	11. reconnaît que le sport est un facteur de santé, de bien-être et d'inclusion sociale; ***souligne que l'accès aux infrastructures sportives et aux espaces publics destinés à l'activité physique contribue à améliorer la santé publique, à renforcer la cohésion sociale, à favoriser l'intégration des communautés et à accroître l'attractivité des villes, et demande que ces investissements bénéficient d'un soutien financier de l'Union;***

Or. ro

Amendement 257
Valentina Palmisano
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. reconnaît que le sport est un facteur de santé, de bien-être et d'inclusion sociale;	11. reconnaît que le sport est un facteur de santé, de bien-être et d'inclusion sociale***, ainsi que de participation active des jeunes à la vie des communautés urbaines***; ***souligne l'importance de garantir des infrastructures sportives accessibles, sûres et de qualité dans les villes de toutes tailles, notamment grâce à la politique de cohésion et aux fonds européens;***

Or. it

Amendement 258
Fredis Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. reconnaît que le sport est un facteur de santé, de bien-être et d'inclusion sociale;	11. reconnaît que le sport est un facteur de santé, de bien-être et d'inclusion sociale***, en particulier les programmes municipaux organisés en faveur de l'activité physique, de la prévention des maladies, d'une alimentation saine et d'un mode de vie actif;*** ***appelle également à un renforcement des investissements dans les infrastructures sportives accessibles***;

Or. en

Amendement 259
Denis Nesci

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. reconnaît que le sport est un facteur de santé, de bien-être et d'inclusion sociale;	11. reconnaît que le sport est un facteur de santé, de bien-être et d'inclusion sociale***, ainsi que de participation des jeunes à la vie des communautés locales***;

Or. it

Amendement 260
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Ľubica Karvašová, Dan Barna

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. reconnaît que le sport est un facteur de santé, de bien-être et d'inclusion sociale;	11. reconnaît que le sport est un facteur de santé, de bien-être et d'inclusion sociale***, en particulier pour les jeunes et les groupes vulnérables***;

Or. en

Amendement 261
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. reconnaît que le sport est un facteur de santé, de bien-être et d'inclusion sociale;	11. reconnaît que le sport est un facteur de santé ***physique et mentale***, de bien-être et d'inclusion sociale;

Or. en

Amendement 262
Gabriella Gerzsenyi

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. souligne l'importance de services publics de proximité accessibles et de grande qualité au sein des villes; fait remarquer que la politique de cohésion devrait continuer à soutenir les investissements dans des infrastructures collectives modernes, inclusives et accessibles, telles que les espaces verts, les aires de jeux et les jardins communautaires, en particulier pour les enfants, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et d'autres groupes vulnérables, renforçant ainsi les communautés et améliorant la qualité de vie des citoyens dans les villes et les zones urbaines;

Or. en

Amendement 263
Rosa Serrano Sierra, Marcos Ros Sempere

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. reconnaît la pression croissante que le tourisme, qui représente directement environ 5 % du PIB de l'Union, exerce sur les communautés locales dans les destinations touristiques, notamment en matière d'accessibilité financière et de disponibilité des logements; réaffirme qu'il est nécessaire d'alléger ce fardeau en promouvant des modèles touristiques durables,

socialement responsables et équilibrés qui préservent la qualité de vie des habitants, garantissent une répartition équitable des retombées économiques et soutiennent les économies locales et les services publics;

Or. en

Amendement 264
Valentina Palmisano
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. invite les États membres et les autorités locales à associer les acteurs de terrain, y compris les associations sportives, à la conception conjointe des plans urbains; souligne l'importance d'un «bien-être sportif de proximité» garantissant aux enfants et aux adolescents un accès universel et continu à l'activité physique dans les quartiers défavorisés, en tant qu'outil permettant de lutter contre la pauvreté éducative et de promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap;

Or. it

Amendement 265
Dan Barna, Ľubica Karvašová, Elsi Katainen

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. souligne la contribution de la culture, du patrimoine culturel et des secteurs créatifs à la cohésion sociale, à l'identité locale, au développement

économique et à l'attractivité des villes; demande que les infrastructures culturelles, les initiatives culturelles locales, tant publiques que privées, ainsi que la préservation des traditions bénéficient d'un soutien adapté, en particulier dans les petites et moyennes villes où les contraintes budgétaires menacent souvent les activités culturelles et la vie communautaire;

Or. en

Amendement 266
Fredis Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. appelle à un renforcement des investissements en faveur de l'entrepreneuriat des jeunes, des pôles d'innovation, des programmes de volontariat et de la participation des jeunes à la prise de décision au niveau local;

Or. en

Amendement 267
Gabriella Gerzsenyi

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 ter. reconnaît le rôle essentiel de la culture dans la promotion de la cohésion sociale et le renforcement des identités locales dans les villes; met en relief la contribution des institutions culturelles, notamment les théâtres, les musées, les

bibliothèques et les centres culturels, ainsi que les festivals et autres manifestations culturelles, à la régénération urbaine, au tourisme, à l'éducation et à l'engagement local; souligne qu'il est important de créer des synergies entre la politique de cohésion et le programme AgoraEU afin de soutenir les infrastructures culturelles, la coopération culturelle transfrontière et l'accès à la culture dans les villes européennes;

Or. en

Amendement 268
Dan Barna, Ľubica Karvašová, Elsi Katainen

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 ter. souligne l'importance des activités culturelles et créatives pour attirer et retenir les jeunes, les travailleurs qualifiés et les entrepreneurs; encourage les collectivités locales à intégrer les politiques culturelles dans des stratégies globales de développement urbain et de compétitivité;

Or. en

Amendement 269
Fredis Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. signale que l'innovation, la numérisation et l'IA peuvent améliorer l'urbanisme, l'efficacité énergétique, la qualité de l'air, la mobilité et les services	12. signale que l'innovation, la numérisation et l'IA peuvent améliorer l'urbanisme, l'efficacité énergétique, la qualité de l'air, la mobilité et les services

publics, y compris en matière de santé;	publics, y compris en matière de santé***, le développement et l'utilisation de systèmes de santé numériques et d'applications de télémédecine, le soutien aux systèmes de santé municipaux intelligents, la protection de l'environnement et des ressources naturelles, l'amélioration de l'efficacité énergétique et la réduction de la consommation d'énergie dans les villes, ainsi que la promotion du développement urbain durable et de la résilience des communautés locales***;

Or. en

Amendement 270
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. signale que l'innovation, la numérisation et l'IA peuvent améliorer l'urbanisme, l'efficacité énergétique, la qualité de l'air, la mobilité et les services publics, y compris en matière de santé;	12. signale que l'innovation, la numérisation et l'IA peuvent améliorer l'urbanisme, l'efficacité énergétique, la qualité de l'air, la mobilité et les services publics, y compris en matière de santé; ***soutient la promotion de projets de villes intelligentes ainsi que l'utilisation de l'intelligence artificielle et d'outils numériques de pointe dans l'élaboration des politiques urbaines; estime que les technologies de vérification automatique, telles que la chaîne de blocs et les contrats intelligents, pourraient s'avérer utiles pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'impact des projets financés par l'Union;***

Or. en

Amendement 271
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch, André Rougé

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. signale que l'innovation, la numérisation et l'IA peuvent améliorer l'urbanisme, l'efficacité énergétique, la qualité de l'air, la mobilité et les services publics, y compris en matière de santé;	12. signale que l'innovation, la numérisation et l'IA peuvent améliorer l'urbanisme, l'efficacité énergétique, la qualité de l'air, la mobilité et les services publics, y compris en matière de santé***, tout en veillant à la neutralité technologique, à la cybersécurité et au plein respect de la protection des données***; ***encourage les villes à recourir davantage aux solutions numériques, y compris à l'intelligence artificielle, s'il y a lieu, afin d'améliorer les services publics, d'alléger les charges administratives et d'accroître l'efficacité de la gouvernance urbaine;***

Or. en

Amendement 272
Valentina Palmisano
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. signale que l'innovation, la numérisation et l'IA peuvent améliorer l'urbanisme, l'efficacité énergétique, la qualité de l'air, la mobilité et les services publics, y compris ***en matière*** de santé;	12. signale que l'innovation, la numérisation et l'IA peuvent améliorer l'urbanisme, l'efficacité énergétique, la qualité de l'air, la mobilité et les services publics, y compris ***l'accès aux services*** de santé ***de proximité grâce à la télémédecine et à la numérisation des prestations ambulatoires***; ***invite à étendre le très haut débit aux territoires de montagne et aux petites communes voisines, condition préalable indispensable pour favoriser le télétravail et désengorger ainsi les grandes zones urbaines;***

Or. it

Amendement 273
Dan Barna, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. signale que l'innovation, la numérisation et l'IA peuvent améliorer l'urbanisme, l'efficacité énergétique, la qualité de l'air, la mobilité et les services publics, y compris en matière de santé;	12. signale que l'innovation, la numérisation et l'IA peuvent améliorer l'urbanisme, l'efficacité énergétique, la qualité de l'air, la mobilité et les services publics, y compris en matière de santé; ***appelle à soutenir les solutions de mobilité intelligente, notamment les systèmes intelligents de gestion du trafic, les infrastructures de stationnement intelligentes et l'intégration de solutions de mobilité active dans les réseaux de transport existants, afin de réduire les embouteillages et les émissions tout en améliorant l'accessibilité et la sécurité;***

Or. en

Amendement 274
Rosa Serrano Sierra, Marcos Ros Sempere

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. signale que l'innovation, la numérisation et l'IA peuvent améliorer l'urbanisme, l'efficacité énergétique, la qualité de l'air, la mobilité et les services publics, y compris en matière de santé;	12. signale que l'innovation, la numérisation et l'IA peuvent améliorer l'urbanisme, l'efficacité énergétique, la qualité de l'air, la mobilité et les services publics, y compris en matière de santé***, afin de favoriser la transition numérique et durable, tout en garantissant une approche centrée sur l'humain qui favorise le bien-être des citoyens***; ***souligne l'importance de services publics numériques accessibles et inclusifs pour tous, en particulier pour les personnes en***

situation de handicap et les personnes âgées;

Or. en

Amendement 275
Denis Nesci

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. signale que l'innovation, la numérisation et l'IA peuvent améliorer l'urbanisme, l'efficacité énergétique, la qualité de l'air, la mobilité et les services publics, y compris en matière de santé;	12. signale que l'innovation, la numérisation et l'IA peuvent améliorer l'urbanisme, l'efficacité énergétique, la qualité de l'air, la mobilité et les services publics, y compris en matière de santé; ***souligne que le développement et l'utilisation de l'intelligence artificielle doivent s'inscrire dans une approche anthropocentrique, en plaçant la personne et ses droits au cœur de l'innovation;***

Or. it

Amendement 276
Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Sakis Arnaoutoglou, Marko Vešligaj, Sérgio Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. signale que l'innovation, la numérisation et l'IA peuvent améliorer l'urbanisme, l'efficacité énergétique, la qualité de l'air, la mobilité et les services publics, y compris en matière de santé;	12. signale que l'innovation, la numérisation et l'IA***, y compris les jumeaux numériques et l'urbanisation fondée sur les données,*** peuvent améliorer l'urbanisme, l'efficacité énergétique, la qualité de l'air, la mobilité et les services publics, y compris en matière de santé;

Or. en

Amendement 277
Valentina Palmisano
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. souligne l'importance de promouvoir le principe de proximité énergétique dans les politiques de transition écologique des zones urbaines et de leurs territoires environnants, en veillant à ce que le développement d'installations d'énergie renouvelable génère des avantages directs, tangibles et redistributifs pour les territoires et les communautés locales qui les accueillent; souligne également, dans ce contexte, l'importance de soutenir l'essor des communautés énergétiques renouvelables, des systèmes d'autoconsommation collective et des réseaux intelligents au niveau local, afin de réduire les coûts énergétiques pour les ménages vulnérables, lutter contre la précarité énergétique et veiller à ce que la transition ne soit pas perçue comme un processus d'exploitation, mais comme une opportunité de développement territorial équitable;

Or. it

Amendement 278
Rosa Serrano Sierra, Marcos Ros Sempere

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. insiste pour que les villes garantissent l'égalité d'accès et la non-

discrimination, en particulier pour les personnes en situation de handicap et à mobilité réduite; souligne le rôle clé des autorités urbaines pour répondre aux besoins spécifiques de ces populations, ainsi que l'importance de l'accessibilité urbaine pour permettre aux personnes en situation de handicap d'exercer pleinement leurs droits à la mobilité, à l'éducation et à l'emploi, et invite la Commission à soutenir un développement urbain inclusif au moyen d'instruments de financement accessibles;

Or. en

Amendement 279
Dan Barna, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. encourage les villes à intégrer les principes de la sécurité dès la conception dans leurs projets d'urbanisme et de régénération urbaine, notamment au moyen d'un éclairage public amélioré, d'espaces publics accessibles, de solutions numériques en matière de sécurité et d'approches locales pour prévenir la criminalité, réduire les tensions sociales et renforcer le sentiment de sécurité des citoyens;

Or. en

Amendement 280
Denis Nesci

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. souligne la nécessité, dans le cadre des politiques de résilience urbaine et de protection de la santé publique, de promouvoir la transformation progressive des communes en «villes cardioprotégées», c'est-à-dire en zones urbaines dotées d'un réseau intégré permettant d'intervenir rapidement en cas d'urgence cardiologique.

Or. it

Amendement 281
Fredis Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. souligne qu'il importe de renforcer l'entrepreneuriat urbain durable et les écosystèmes industriels innovants, en soutenant les PME, les jeunes pousses, les entreprises sociales, les pôles d'innovation industrielle, les industries propres et les chaînes de valeur locales qui contribuent à la compétitivité de l'Europe;

Or. en

Amendement 282
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. rappelle la nécessité de soutenir la recherche et le développement de solutions innovantes en vue de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles;	13. rappelle la nécessité de soutenir la recherche et le développement de solutions innovantes en vue de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles***, ainsi***

que de renforcer les capacités des villes grâce à l'accès à des équipements, des technologies et des ressources adaptés, y compris des solutions à double usage dans les domaines de la cybersécurité, de l'espace, de la connectivité et de la gestion des urgences, afin d'améliorer la préparation, la résilience et la capacité de réaction des villes; ***souligne la nécessité de tenir compte des spécificités des villes les plus isolées, notamment celles des régions ultrapériphériques, y compris par l'intermédiaire de mécanismes adaptés de prépositionnement, de partage et de rotation des moyens et des ressources de protection civile;***

Or. pt

Amendement 283
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. rappelle la nécessité de soutenir la recherche et le développement de solutions innovantes en vue de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles;	13. rappelle la nécessité de soutenir la recherche et le développement de solutions innovantes en vue de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles; ***souligne que les investissements dans la recherche doivent s'accompagner d'un renforcement des capacités administratives des autorités locales, du développement des systèmes d'alerte précoce, de la modernisation des infrastructures critiques et de l'échange de bonnes pratiques entre les États membres, afin d'accroître la résilience territoriale et de réduire l'incidence des catastrophes sur les citoyens et les économies locales;***

Or. ro

Amendement 284
Valentina Palmisano
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. rappelle la nécessité de soutenir la recherche et le développement de solutions innovantes en vue de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles;	13. rappelle la nécessité de soutenir la recherche et le développement de solutions innovantes en vue de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles; ***souligne que la prévention des risques hydrogéologiques en milieu urbain nécessite des interventions prioritaires en amont, dans les bassins versants de montagne, en favorisant la restauration des prairies et des forêts et en libérant les cours d'eau des obstacles artificiels obsolètes, dans le plein respect du règlement relatif à la restauration de la nature;***

Or. it

Amendement 285
Dan Barna, Ľubica Karvašová, Elsi Katainen

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. rappelle la nécessité de soutenir la recherche et le développement de solutions innovantes en vue de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles;	13. rappelle la nécessité de soutenir la recherche et le développement de solutions innovantes en vue de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles; ***souligne les effets de plus en plus fréquents du changement climatique sur les zones urbaines, notamment les vagues de chaleur, les inondations et la dégradation de la qualité de l'air; appelle à un renforcement des investissements dans les infrastructures vertes urbaines, les solutions fondées sur la nature et les mesures d'adaptation au changement***

climatique pour améliorer la résilience et préserver la santé publique;

Or. en

Amendement 286
Gabriella Gerzsenyi

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. rappelle la nécessité de soutenir la recherche et le développement de solutions innovantes en vue de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles;	13. rappelle la nécessité de soutenir la recherche et le développement de solutions innovantes en vue de la prévention***, de la préparation*** et de la gestion des catastrophes naturelles***, y compris les phénomènes météorologiques extrêmes tels que les vagues de chaleur, les orages, les inondations, les sécheresses et les incendies de forêt, ainsi que pour rendre les villes plus résilientes et mieux adaptées aux effets du changement climatique***;

Or. en

Amendement 287
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch, André Rougé

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. rappelle la nécessité de soutenir la recherche et le développement de solutions innovantes en vue de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles;	13. rappelle la nécessité de soutenir la recherche et le développement de solutions innovantes en vue de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles; ***reconnaît le rôle des villes en tant que bancs d'essai pour l'innovation et encourage l'échange de solutions innovantes susceptibles d'améliorer la prestation des services publics et d'améliorer la résilience urbaine;***

Or. en

Amendement 288
Denis Nesci

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. rappelle la nécessité de soutenir la recherche et le développement de solutions innovantes en vue de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles;	13. rappelle la nécessité de soutenir la recherche et le développement de solutions innovantes en vue de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles ***et des phénomènes climatiques extrêmes, en renforçant la résilience et la capacité d'adaptation des villes européennes***;

Or. it

Amendement 289
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. rappelle la nécessité de soutenir la recherche et le développement de solutions innovantes en vue de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles;	13. souligne la nécessité de soutenir la recherche et le développement de solutions innovantes ***en matière d'atténuation des effets du changement climatique et d'adaptation à celui-ci, et*** en vue de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles***, y compris celles liées à la crise climatique***;

Or. en

Amendement 290
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Ľubica Karvašová, Dan Barna, Elsi Katainen

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. rappelle la nécessité de soutenir la recherche et le développement de solutions innovantes en vue de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles;	13. rappelle la nécessité de soutenir la recherche et le développement de solutions innovantes en vue de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles ***tout en rappelant que la politique de cohésion n'est pas un instrument de crise***;

Or. en

Amendement 291
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. souligne l'importance de la politique de cohésion pour favoriser le maintien de la population et lutter contre le dépeuplement des villes, en particulier des plus petites villes et de celles situées dans les régions ultrapériphériques, en renforçant l'attractivité des territoires, notamment au moyen de la création d'emplois, la promotion de l'innovation, la garantie de services publics de qualité et le développement de nouvelles opportunités économiques, contribuant ainsi à la durabilité des territoires environnants;

Or. pt

Amendement 292
Valentina Palmisano
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. souligne l'importance cruciale d'une gestion intégrée, circulaire et résiliente du cycle de l'eau dans le cadre du programme de l'Union pour les villes, en considérant les infrastructures vertes et bleues comme des réseaux stratégiques; demande que soient encouragés les plans urbains de désimperméabilisation des sols (depaving) et l'adoption de solutions fondées sur la nature, telles que les jardins pluviaux, afin d'atténuer les effets des précipitations extrêmes et de favoriser la réutilisation de l'eau;

Or. it

Amendement 293
Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. souligne la menace grave et croissante que représentent la rareté de l'eau, les sécheresses prolongées et la désertification pour les zones urbaines, en particulier dans la périphérie méridionale de l'Union; invite instamment la Commission et les États membres à veiller à ce que les investissements au titre de la politique de cohésion visent explicitement à renforcer la résilience des eaux de ville, en finançant des systèmes innovants de gestion de l'eau, des technologies durables de dessalement et des infrastructures de recyclage des eaux usées;

Or. en

Amendement 294
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. souligne que, le cas échéant et conformément aux cadres institutionnels nationaux, les villes et les organismes chargés des zones urbaines fonctionnelles devraient se voir confier une responsabilité effective dans la mise en œuvre des stratégies intégrées de développement territorial et urbain, notamment en jouant des rôles tels que ceux d'organismes intermédiaires ou d'autorités de gestion, afin de rapprocher la prise de décision du niveau de mise en œuvre;

Or. en

Amendement 295
Dan Barna, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. souligne que la mauvaise qualité de l'air reste l'un des principaux défis en matière de santé environnementale auxquels sont confrontées les populations urbaines; invite la Commission et les États membres à soutenir les collectivités locales dans la mise en œuvre de mesures visant à réduire la pollution et à améliorer la qualité de l'air, en particulier dans les zones urbaines densément peuplées;

Or. en

Amendement 296
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch, André Rougé

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. reconnaît que les villes européennes se caractérisent par la richesse de leur patrimoine culturel et de leur identité historique; souligne qu'il est important de préserver leur caractère architectural, culturel et historique tout en favorisant un développement urbain durable;

Or. en

Amendement 297
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. demande l'élaboration d'évaluations locales intégrées des risques, le développement d'infrastructures résilientes et le renforcement des capacités administratives et financières des villes à faire face à des risques climatiques multiples et en cascade;

Or. ro

Amendement 298
Dan Barna, Ľubica Karvašová, Elsi Katainen

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 ter. souligne l'importance de stratégies intégrées d'aménagement urbain à long terme qui allient durabilité environnementale, développement économique et inclusion sociale, ce qui permettrait aux villes de faire face de manière cohérente aux évolutions démographiques, aux défis climatiques et aux besoins en infrastructures;

Or. en

Amendement 299
Dan Barna, Ľubica Karvašová, Elsi Katainen

Proposition de résolution
Paragraphe 13 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 quater. reconnaît que le vieillissement démographique exerce une pression croissante sur les soins de santé, les services sociaux et les infrastructures locales; demande la mise en place d'un soutien ciblé pour aider les villes à s'adapter à l'évolution démographique et à promouvoir un vieillissement actif et en bonne santé;

Or. en

Amendement 300
Dan Barna, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 13 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 quinquies. souligne les conséquences sociales et économiques de la transformation industrielle, notamment la

sortie du charbon et d'autres industries fortement polluantes, qui a touché de manière disproportionnée certaines villes et régions, entraînant des pertes d'emplois, la pauvreté et l'exclusion sociale; appelle à un soutien continu et structuré en faveur de la diversification économique, des programmes de reconversion professionnelle et de la création de possibilités d'emplois de qualité;

Or. en

Amendement 301
Dan Barna, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 13 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 sexies. se déclare préoccupé par les conséquences de la délocalisation industrielle et de la désindustrialisation sur les économies locales et les recettes municipales; souligne qu'il faut renforcer la résilience économique, soutenir l'innovation et attirer des investissements durables dans les villes et régions touchées;

Or. en

Amendement 302
Dan Barna, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 13 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 septies. reconnaît l'importance croissante de la gouvernance métropolitaine et des zones urbaines

fonctionnelles en tant qu'outils permettant de coordonner le logement, les transports, le développement économique, la protection de l'environnement et les services publics au-delà des frontières administratives; encourage la Commission et les États membres à soutenir les modèles de gouvernance qui facilitent la coopération entre les villes et les villages environnants;

Or. en

Amendement 303
Valentina Palmisano
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. note que le succès du programme de l'Union pour les villes dépend du rôle joué par les villes à chaque étape du processus décisionnel; invite la Commission et les États membres à renforcer le principe de partenariat et la gouvernance multiniveaux, ***en donnant aux*** collectivités locales ***et régionales un rôle structuré*** dans l'élaboration***, la programmation et la mise en œuvre*** des ***politiques européennes***;	14. note que le succès du programme de l'Union pour les villes dépend du rôle joué par les villes à chaque étape du processus décisionnel; invite la Commission et les États membres à renforcer le principe de partenariat et la gouvernance multiniveaux, ***grâce à des modèles opérationnels favorisant un dialogue et une mise en œuvre plus directs et simplifiés entre la Commission, les autorités centrales et les communes, en réduisant les charges administratives et en allégeant les maillons intermédiaires; souligne la nécessité pour les*** collectivités locales ***d'être impliquées de manière structurelle non seulement*** dans ***la phase d'exécution, mais également dans*** l'élaboration ***des priorités stratégiques et*** des ***programmations financières de la future politique de cohésion, en orientant les investissements sur la base de systèmes de suivi numériques géoréférencés (outils SIG) interopérables, afin de dépasser la logique des interventions d'urgence***;

Or. it

Amendement 304
Irmhild Boßdorf

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. note que le succès du programme de l'Union pour les villes dépend du rôle joué par les villes à chaque étape du processus décisionnel; invite la Commission et les États membres à renforcer le principe de partenariat et la gouvernance multiniveaux, en donnant aux collectivités locales et régionales un rôle structuré dans l'élaboration, la programmation et la mise en œuvre des politiques européennes;	14. note que le succès du programme de l'Union pour les villes dépend du rôle joué par les villes à chaque étape du processus décisionnel; invite la Commission et les États membres à renforcer le principe de partenariat et la gouvernance multiniveaux, en donnant aux collectivités locales et régionales un rôle structuré dans l'élaboration, la programmation et la mise en œuvre des politiques européennes; ***souligne que cette participation doit s'inscrire sous la responsabilité première des États membres concernés, conformément à leurs structures constitutionnelles et administratives nationales, et ne doit pas donner lieu à la création de processus décisionnels parallèles entre la Commission et les collectivités locales ou régionales;***

Or. en

Amendement 305
Dan Barna, Ľubica Karvašová, Elsi Katainen

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. note que le succès du programme de l'Union pour les villes dépend du rôle joué par les villes à chaque étape du processus décisionnel; invite la	14. note que le succès du programme de l'Union pour les villes dépend du rôle joué par les villes à chaque étape du processus décisionnel; invite la

Commission et les États membres à renforcer le principe de partenariat et la gouvernance multiniveaux, en donnant aux collectivités locales et régionales un rôle structuré dans l'élaboration, la programmation et la mise en œuvre des politiques européennes;	Commission et les États membres à renforcer le principe de partenariat et la gouvernance multiniveaux, en donnant aux collectivités locales et régionales un rôle structuré dans l'élaboration, la programmation et la mise en œuvre des politiques européennes; ***appelle à une forte cohérence entre le programme et la politique de cohésion après 2027, notamment dans le cadre des plans de partenariat national et régional et du Fonds européen de développement régional, en évitant les doubles emplois entre les instruments tout en préservant le caractère territorialisé des investissements de la politique de cohésion;***

Or. en

Amendement 306
Piotr Müller, Waldemar Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. note que le succès du programme de l'Union pour les villes dépend du rôle joué par les villes à chaque étape du processus décisionnel; invite la Commission et les États membres à renforcer le principe de partenariat et la gouvernance multiniveaux, en donnant aux collectivités locales et régionales un rôle structuré dans l'élaboration, la programmation et la mise en œuvre des politiques européennes;	14. note que le succès du programme de l'Union pour les villes dépend du rôle joué par les villes ***et les régions*** à chaque étape du processus décisionnel; invite la Commission et les États membres à renforcer le principe de partenariat et la gouvernance multiniveaux, en donnant aux collectivités locales et régionales un rôle structuré ***et contraignant*** dans l'élaboration, la programmation et la mise en œuvre des politiques européennes; ***prévient que toute recentralisation de la politique de cohésion au niveau national compromettrait ce rôle et réduirait l'efficacité des investissements territorialisés;***

Or. en

Amendement 307
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. note que le succès du programme de l'Union pour les villes dépend du rôle joué par les villes à chaque étape du processus décisionnel; invite la Commission et les États membres à renforcer le principe de partenariat et la gouvernance multiniveaux, en donnant aux collectivités locales et régionales un rôle structuré dans l'élaboration, la programmation et la mise en œuvre des politiques européennes;	14. note que le succès du programme de l'Union pour les villes dépend du rôle joué par les villes à chaque étape du processus décisionnel; invite la Commission et les États membres à renforcer le principe de partenariat et la gouvernance multiniveaux, ***tout en respectant les dispositifs institutionnels et les compétences régionales des États membres,*** en donnant aux collectivités locales et régionales un rôle structuré dans l'élaboration, la programmation et la mise en œuvre des politiques européennes;

Or. en

Amendement 308
Gabriella Gerzsenyi

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. note que le succès du programme de l'Union pour les villes dépend du rôle joué par les villes à chaque étape du processus décisionnel; invite la Commission et les États membres à renforcer le principe de partenariat et la gouvernance multiniveaux, en donnant aux collectivités locales et régionales un rôle structuré dans l'élaboration, la programmation et la mise en œuvre des politiques européennes;	14. note que le succès du programme de l'Union pour les villes dépend du rôle joué par les villes à chaque étape du processus décisionnel; invite la Commission et les États membres à renforcer le principe de partenariat et la gouvernance multiniveaux, en donnant aux collectivités locales et régionales***, aux parties prenantes et aux organisations la société civile actives dans les zones urbaines*** un rôle structuré dans l'élaboration, la programmation et la mise en œuvre des politiques européennes;

Or. en

Amendement 309
Denis Nesci

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. note que le succès du programme de l'Union pour les villes dépend du rôle joué par les villes à chaque étape du processus décisionnel; invite la Commission et les États membres à renforcer le principe de partenariat et la gouvernance multiniveaux, en donnant aux collectivités locales et régionales un rôle structuré dans l'élaboration, la programmation et la mise en œuvre des politiques européennes;	14. note que le succès du programme de l'Union pour les villes dépend du rôle joué par les villes à chaque étape du processus décisionnel; invite la Commission et les États membres à renforcer le principe de partenariat et la gouvernance multiniveaux, ***et l'approche territorialisée dans les futures politiques européennes,*** en donnant aux collectivités locales et régionales un rôle structuré dans l'élaboration, la programmation et la mise en œuvre des politiques européennes;

Or. it

Amendement 310
André Rougé

Proposition de résolution
Paragraphe 14 – alinéa 1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	considère que les régions ultrapériphériques (RUP) de l'Union européenne, en raison de leurs contraintes structurelles permanentes (insularité, voire double insularité, éloignement du continent, coût des matériaux importés, topographie contrainte et vulnérabilité accrue aux événements climatiques extrêmes ainsi qu'aux risques sismiques), nécessitent des stratégies urbaines spécifiques pour assurer un développement urbain ordonné, durable et résilient au titre de l'article 349 du traité de fonctionnement

de l'Union européenne.

Or. fr

Amendement 311
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. rappelle que la facilité pour la reprise et la résilience a été conçue et mise en œuvre selon une approche essentiellement descendante, les consultations successives menées par le Comité des régions et le Conseil des communes et régions d'Europe ayant montré que la plupart des collectivités locales et régionales n'avaient que peu ou pas d'influence sur les objectifs, les réformes et les investissements des plans nationaux, et que les consultations, lorsqu'elles ont eu lieu, n'ont eu qu'un effet minime; constate que les villes se sont ainsi souvent retrouvées réduites à mettre en œuvre des programmes définis au niveau national, sans véritable contribution ascendante; insiste pour que ce modèle ne soit pas reproduit dans les plans de partenariat national et régional et demande la mise en place de garanties contraignantes pour assurer la participation des villes dès la phase de conception;

Or. en

Amendement 312
Daniel Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. demande que la participation des collectivités locales et régionales soit obligatoire, précoce, documentée et significative et qu'elle couvre l'élaboration, la négociation, la mise en œuvre, le suivi et la révision des plans de partenariat national et régional; demande également que ces plans comportent obligatoirement des chapitres territoriaux et urbains reflétant les priorités et les portefeuilles de projets des collectivités locales;

Or. ro

Amendement 313
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. souligne qu'il est important de favoriser des échanges politiques réguliers entre les dirigeants locaux et les dirigeants européens, afin de garantir que l'élaboration des politiques de l'Union reste ancrée dans les réalités et les priorités de la gouvernance locale;

Or. en

Amendement 314
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

14 ter. souligne que la mise en œuvre du programme de l'Union pour les villes et de la future dimension urbaine de la politique de cohésion doit reposer sur un principe de partenariat renforcé, ce qui garantit une participation en temps utile, significative et documentée des villes et des zones urbaines fonctionnelles à la conception, à la mise en œuvre, au suivi, à l'évaluation et à la révision des plans d'investissement nationaux et régionaux; invite la Commission à veiller à ce que le partenariat avec les collectivités locales et urbaines devienne une garantie concrète d'une mise en œuvre efficace, plutôt qu'un simple exercice de consultation formelle;

Or. en

Amendement 315
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 quater. souligne que le renforcement des capacités locales est directement lié à une meilleure mise en œuvre des politiques, à un regain de confiance et à une résilience démocratique accrue, et insiste sur le fait que les programmes de renforcement des capacités élaborés pour les villes devraient être souples, concrets et adaptés aux défis spécifiques auxquels celles-ci sont confrontées;

Or. en

Amendement 316

Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Sakis Arnaoutoglou, Marko Vešligaj, Sérgio Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. souligne qu'il faut renforcer la capacité administrative des villes et simplifier l'accès aux financements européens;	15. souligne qu'il faut renforcer la capacité administrative des villes et simplifier l'accès aux financements européens***, y compris grâce à l'apprentissage par les pairs, à l'assistance technique, ainsi qu'à l'initiative urbaine européenne et aux initiatives du programme URBACT***; ***souligne également que le renforcement des capacités administratives devrait porter sur les capacités institutionnelles à long terme, la planification stratégique, les compétences numériques, les capacités en matière de marchés publics et la gouvernance urbaine, en particulier pour les petites et moyennes villes; fait ressortir que le futur cadre législatif devrait comporter des dispositions claires concernant le soutien accordé aux villes au titre de la facilité de l'UE, garantissant ainsi la transparence, la prévisibilité et un accès effectif aux instruments pertinents; souligne que l'assistance technique doit être maintenue et encore renforcée en tant qu'outil essentiel pour aider les villes à élaborer et à mettre en œuvre des projets de qualité, tout en garantissant la continuité du dialogue structuré encouragé par la Commission dans le cadre du programme de l'Union pour les villes; estime que ces mécanismes sont essentiels pour renforcer la gouvernance multiniveaux, consolider le principe de partenariat et garantir la participation effective des villes à la conception et à la mise en œuvre des politiques de l'Union;***

Or. en

Amendement 317
Valentina Palmisano
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. souligne qu'il faut renforcer la capacité administrative des villes et simplifier l'accès aux financements européens;	15. souligne qu'il faut renforcer la capacité administrative des villes et simplifier l'accès aux financements européens***, en particulier pour les petites et moyennes villes et les zones intérieures***; ***demande, dans le cadre du budget de l'UE après 2027, une simplification ciblée en faveur des petites communes, en encourageant et en soutenant des modèles stables de coopération institutionnelle et de gestion associée entre les collectivités locales, tels que les unions de communes, les bureaux communs d'études et les centrales d'achat territoriales, afin de renforcer les capacités techniques et d'éviter le risque d'exclusion des territoires les plus vulnérables des programmes européens;***

Or. it

Amendement 318
Gabriella Gerzsenyi

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. souligne qu'il faut renforcer la capacité administrative des villes ***et simplifier*** l'accès aux financements européens;	15. souligne qu'il faut renforcer la capacité administrative des villes ***en améliorant leurs ressources humaines, techniques et financières, notamment au moyen d'une assistance technique ciblée, de mesures de renforcement des capacités et de l'échange de bonnes pratiques; appelle à une simplification accrue de*** l'accès aux financements européens ***et de***

leur mise en œuvre, notamment en réduisant les charges administratives inutiles et en simplifiant les procédures, afin d'apporter des avantages concrets aux bénéficiaires finaux;

Or. en

Amendement 319
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Ľubica Karvašová, Dan Barna, Elsi Katainen

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. souligne qu'il faut renforcer la capacité administrative des villes et simplifier l'accès aux financements européens;	15. souligne qu'il faut renforcer la capacité administrative des villes et simplifier l'accès aux financements européens***, en réduisant le nombre et la complexité des obligations de déclaration, en mettant en œuvre le modèle de contrôle unique, en renforçant l'harmonisation et en réduisant au minimum les obstacles administratifs, en numérisant les procédures de rapport et de suivi pour l'ensemble des instruments de la politique de cohésion et en garantissant l'interopérabilité entre les systèmes numériques nationaux, régionaux et de l'Union***;

Or. en

Amendement 320
Dan Barna, Ľubica Karvašová, Elsi Katainen

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. souligne qu'il faut renforcer la capacité administrative des villes et simplifier l'accès aux financements	15. souligne qu'il faut renforcer la capacité administrative des villes et simplifier l'accès aux financements

européens;	européens***, en particulier pour les petites et moyennes villes***; ***exhorte la Commission et les États membres à réduire les formalités administratives et à simplifier les procédures d'accès aux financements européens et de mise en œuvre de ceux-ci; souligne qu'il importe de disposer de modèles clairs, de passations de marchés simplifiées et d'exigences en matière d'autorisations allégées;***

Or. en

Amendement 321
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. souligne ***qu'il faut*** renforcer ***la*** capacité administrative ***des villes et simplifier l'accès aux financements européens***;	15. souligne ***que les plans de partenariat national et régional devraient porter non seulement sur les investissements urbains, mais aussi sur les réformes urbaines nécessaires pour*** renforcer ***la mise en œuvre au niveau local, notamment en matière de*** capacité administrative***, de gouvernance multiniveaux, de capacités budgétaires et d'investissement, d'innovation dans le secteur public, de systèmes de données et de capacité des administrations municipales à mettre en œuvre efficacement la législation de l'Union***;

Or. en

Amendement 322
Christian Doleschal

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. souligne qu'il faut renforcer la capacité administrative des villes et simplifier l'accès aux financements européens;	15. souligne qu'il faut renforcer la capacité administrative des villes et simplifier l'accès aux financements européens; ***fait remarquer que les investissements dans la construction de logements et dans les infrastructures locales, en particulier, nécessitent une sécurité en matière de planification, des conditions de financement stables ainsi que des procédures d'autorisation et de financement simples et fiables;***

Or. de

Amendement 323
Fredis Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. souligne qu'il faut renforcer la capacité administrative des villes et simplifier l'accès aux financements européens;	15. souligne qu'il faut renforcer la capacité administrative des villes ***grâce à une assistance technique spécifique, à la mise en place de structures de conseil permanentes, à la numérisation des procédures administratives*** et simplifier l'accès aux financements européens ***et à un soutien ciblé en faveur des petites et moyennes communes disposant de ressources administratives limitées***;

Or. en

Amendement 324
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*

15. souligne qu'il faut renforcer la capacité administrative des villes et simplifier l'accès aux financements européens;	15. souligne qu'il faut renforcer la capacité administrative des villes et simplifier l'accès aux financements européens ***ainsi qu'assurer une plus grande souplesse dans la gestion et la mise en œuvre des instruments de l'Union, afin de permettre des réponses plus efficaces et mieux adaptées aux spécificités et aux besoins des villes***;

Or. pt

Amendement 325
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. souligne qu'il faut renforcer la capacité administrative des villes et simplifier l'accès aux financements européens;	15. souligne qu'il faut renforcer la capacité administrative des villes et simplifier l'accès aux financements européens; ***invite la Commission à envisager d'utiliser le niveau NUTS 3 comme référence lors de l'attribution des financements destinés aux villes et aux zones urbaines, afin de mieux remédier aux disparités locales au sein d'une même région;***

Or. en

Amendement 326
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. souligne qu'il faut renforcer la capacité administrative des villes et simplifier l'accès aux financements européens;	15. souligne qu'il faut renforcer la capacité administrative des villes et simplifier l'accès aux financements européens; ***demande de réduire les***

charges administratives, d'accélérer les procédures d'approbation et de remboursement et de renforcer l'assistance technique aux collectivités locales;

Or. ro

Amendement 327
Piotr Müller, Waldemar Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. souligne qu'il faut renforcer la capacité administrative des villes et simplifier l'accès aux financements européens;	15. souligne qu'il faut renforcer la capacité administrative des villes et ***des régions, réduire considérablement les charges et les formalités administratives, et*** simplifier l'accès aux financements européens***, en particulier pour les petites et moyennes communes disposant de ressources limitées***;

Or. en

Amendement 328
Denis Nesci

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. souligne qu'il faut renforcer la capacité administrative des villes et simplifier l'accès aux financements européens;	15. souligne qu'il faut renforcer la capacité administrative des villes et simplifier l'accès aux financements européens; ***souligne que la simplification doit se traduire par une réduction effective des charges administratives, en particulier pour les petites et moyennes villes;***

Or. it

Amendement 329
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch, André Rougé

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. souligne qu'il faut renforcer la capacité administrative des villes et simplifier l'accès aux financements européens;	15. souligne qu'il faut renforcer la capacité administrative des villes ***en réduisant les charges administratives superflues, en évitant les exigences excessives et en prévenant la surréglementation,*** et simplifier l'accès aux financements européens;

Or. en

Amendement 330
André Rougé

Proposition de résolution
Paragraphe 15 – alinéa 1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	souligne l'importance d'un développement urbain ordonné et durable dans le cadre de la politique de cohésion pour promouvoir la régénération des zones urbaines, avec une attention particulière portée aux zones urbaines des RUP, confrontées à une forte pression foncière et au surcoût des matériaux de construction.

Or. fr

Amendement 331
Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Sakis Arnaoutoglou, Marko Vešligaj, Sérgio Gonçalves

Proposition de résolution

Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. reconnaît que le nouveau Bauhaus européen est un cadre stratégique qui vise à promouvoir des environnements bâtis durables, inclusifs et de grande qualité, qui englobe également une action climatique efficace, l'inclusion sociale, l'accessibilité, notamment financière, et la participation des communautés; souligne que les principes du nouveau Bauhaus européen devraient être intégrés dans les stratégies de développement territorial intégré et les stratégies de développement urbain durable, afin de contribuer à la conception et à la mise en œuvre de solutions territorialisées qui améliorent la qualité de l'environnement bâti;

Or. en

Amendement 332
Piotr Müller, Waldemar Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. insiste pour que l'accès aux fonds destinés à la cohésion et au développement urbain repose sur des critères clairs, stables et objectifs, et ne soit pas soumis à de nouvelles conditionnalités politiques susceptibles de retarder les versements, de créer une insécurité juridique pour les collectivités locales ou de pénaliser les régions et les villes pour des décisions prises au niveau national;

Or. en

Amendement 333
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. souligne la nécessité de faciliter l'accès direct des villes aux financements de l'Union, lorsque cela est approprié et compatible avec le modèle de gouvernance adopté, en garantissant davantage de proximité dans la mise en œuvre des fonds, une plus grande flexibilité et une réponse plus efficace, dans le respect du principe de subsidiarité;

Or. pt

Amendement 334
Daniel Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. demande d'accorder aux autorités urbaines le droit d'ajuster, dans la limite de 15 % de l'enveloppe urbaine approuvée, les budgets et les projets inclus dans la stratégie intégrée, au moyen d'une procédure de notification simplifiée, pour autant que les objectifs, les indicateurs et le caractère intégré de l'intervention soient maintenus;

Or. ro

Amendement 335
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution

Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. souligne le rôle important joué par les réseaux de villes, les fédérations de communes et les associations locales pour renforcer la coopération locale, participer aux processus de consultation, recueillir les pétitions et les avis des villes, et servir d'enceinte commune pour les villes;

Or. en

Amendement 336
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. souligne que les dialogues de haut niveau annoncés doivent se tenir régulièrement et de manière constructive;

Or. en

Amendement 337
Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Sakis Arnaoutoglou, Marko Vešligaj, Sérgio Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 ter. invite la Commission à renforcer la mise en œuvre du nouveau Bauhaus européen grâce à des appels à propositions spécifiques et à un soutien direct aux villes, aux régions et aux collectivités locales, afin de permettre le développement, l'expérimentation et la généralisation de solutions territoriales

innovantes; demande aux États membres de soutenir la poursuite du nouveau Bauhaus européen en tant qu'initiative autonome dans le futur cadre financier pluriannuel, afin d'assurer sa visibilité à long terme et sa contribution au développement territorial durable;

Or. en

Amendement 338
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 ter. souligne que le succès du programme de l'Union pour les villes et de la dimension urbaine de la politique de cohésion dépendra de conditions de mise en œuvre qui reflètent la réalité des projets urbains; préconise des règles simplifiées et harmonisées, des audits proportionnés, un recours plus large aux options de coûts simplifiés, une plus forte sécurité juridique, un préfinancement adapté, des délais de mise en œuvre réalistes, ainsi qu'un portail unique et convivial présentant les possibilités de financement de l'Union pertinentes pour les villes;

Or. en

Amendement 339
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 ter. souligne que l'instrument d'appui technique devrait comporter un volet urbain spécifique, directement accessible aux villes et aux zones urbaines fonctionnelles, afin de soutenir les capacités administratives, l'innovation dans le secteur public, la préparation de projets et les réformes nécessaires à la mise en œuvre du programme de l'Union pour les villes;

Or. en

Amendement 340
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 ter. souligne que les programmes de renforcement des capacités destinés aux villes devraient être souples, axés sur la pratique et adaptés aux défis spécifiques auxquels celles-ci sont confrontées;

Or. en

Amendement 341
Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Sakis Arnaoutoglou, Marko Vešligaj, Sérgio Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 15 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 quater. se félicite de la mise en place d'un dialogue politique de haut niveau réunissant la Commission européenne et les villes afin d'assurer un échange continu en ce qui concerne les

possibilités et les difficultés spécifiques aux villes; souligne que, compte tenu du rôle stratégique des villes dans la mise en œuvre des politiques de l'Union, le Parlement européen devrait également être pleinement associé, sur un pied d'égalité avec la Commission, à ce dialogue politique de haut niveau, afin de garantir la responsabilité démocratique et de renforcer le lien entre les réalités urbaines et le processus décisionnel de l'Union;

Or. en

Amendement 342
Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Sakis Arnaoutoglou, Marko Vešligaj, Sérgio Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 15 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 quinquies. demande la mise en place d'un dialogue régulier avec le Comité européen des régions sur la mise en œuvre et le développement futur du programme de l'Union pour les villes, et de le compléter par un dialogue structuré avec le Comité économique et social européen, afin de garantir que les points de vue des collectivités locales et régionales, des partenaires sociaux et de la société civile organisée soient dûment pris en compte dans l'évolution future du programme de l'Union pour les villes;

Or. en

Amendement 343
Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Sakis Arnaoutoglou, Marko Vešligaj, Sérgio Gonçalves

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. prie la Commission de développer la future plateforme des villes, véritable guichet unique européen qui devra centraliser les informations sur les ***financements disponibles*** et proposer une assistance technique, un soutien à la conception et des échanges de bonnes pratiques, afin que les idées de projets débouchent sur des investissements concrets;	16. prie la Commission de développer la future plateforme des villes, véritable guichet unique européen ***couvrant toutes les actions et les initiatives de l'Union en faveur des villes et*** qui devra centraliser les informations sur les ***possibilités de financement, les connaissances liées aux villes, les données territoriales, les orientations politiques, l'apprentissage par les pairs, les possibilités de mise en réseau,*** et proposer une assistance technique, un soutien à la conception et des échanges de bonnes pratiques, afin que les idées de projets débouchent sur des investissements concrets; ***souligne que la mise en œuvre réussie d'une telle plateforme nécessite des ressources financières et humaines suffisantes; invite la Commission à soutenir et à compléter la dimension numérique de la plateforme par des services d'accompagnement spécifiques destinés aux villes et aux zones urbaines fonctionnelles, notamment par une assistance directe régulière et un dialogue avec les autorités urbaines à Bruxelles, et à promouvoir la coopération et les échanges entre pairs entre les villes, notamment en soutenant les projets communs, les partenariats et le transfert de solutions innovantes à l'échelle de l'Union;***

Or. en

Amendement 344
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. prie la Commission de développer	16. prie la Commission de développer

la future plateforme des villes, véritable guichet unique européen qui devra centraliser les informations sur les financements disponibles et proposer une assistance technique, un soutien à la conception et des échanges de bonnes pratiques, afin que les idées de projets débouchent sur des investissements concrets;	la future plateforme des villes, véritable guichet unique européen qui devra centraliser les informations sur les financements disponibles et proposer une assistance technique, un soutien à la conception et des échanges de bonnes pratiques, afin que les idées de projets débouchent sur des investissements concrets; ***invite la Commission à rationaliser les obligations de déclaration pesant sur les villes en appliquant le principe «une fois pour toutes», en améliorant l'interopérabilité des données, en encourageant l'utilisation d'outils de déclaration numériques et en éliminant les doublons inutiles dans la législation et les programmes de financement de l'Union; préconise des mesures concrètes de renforcement des capacités axées sur la préparation des projets, les marchés publics, la gestion financière et la mise en œuvre des projets financés par l'Union;***
	Or. en

Amendement 345
Fredis Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. prie la Commission de développer la future plateforme des villes, véritable guichet unique européen ***qui devra centraliser les informations sur les financements disponibles et proposer une assistance technique, un*** soutien ***à la conception et des échanges de bonnes pratiques, afin que les*** idées de projets ***débouchent sur*** des investissements concrets;	16. prie la Commission de développer***, en étroite collaboration avec les villes et les réseaux de villes,*** la future plateforme des villes ***de l'UE***, véritable guichet unique européen ***innovant, articulé autour de trois piliers se renforçant mutuellement: le financement, le renforcement des capacités et l'innovation publique, ainsi que le*** soutien ***réglementaire et législatif; souligne que la plateforme devrait aider les villes à passer des*** idées de projet ***à*** des investissements concrets***, tout en favorisant la mise en œuvre des politiques, le partage des données, l'apprentissage***

par les pairs et la simplification;

Or. en

Amendement 346
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. prie la Commission de développer la future plateforme des villes, véritable guichet unique européen ***qui devra centraliser les informations sur les financements disponibles et proposer une assistance technique, un*** soutien ***à la conception et des échanges de bonnes pratiques, afin que les*** idées de projets ***débouchent sur*** des investissements concrets;	16. prie la Commission de développer***, en étroite collaboration avec les villes et les réseaux de villes,*** la future plateforme des villes ***de l'UE***, véritable guichet unique européen ***innovant, articulé autour de trois piliers se renforçant mutuellement: le financement, le renforcement des capacités et l'innovation publique, ainsi que le*** soutien ***réglementaire et législatif; souligne que la plateforme devrait aider les villes à passer des*** idées de projet ***à*** des investissements concrets***, tout en favorisant la mise en œuvre des politiques, le partage des données, l'apprentissage par les pairs et la simplification***;

Or. en

Amendement 347
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. prie la Commission de développer la future plateforme des villes, véritable guichet unique européen qui devra centraliser les informations sur les financements disponibles et proposer une assistance technique, un soutien à la	16. prie la Commission de développer la future plateforme des villes, véritable guichet unique européen qui devra centraliser les informations sur les financements disponibles et proposer une assistance technique, un soutien à la

conception et des échanges de bonnes pratiques, afin que les idées de projets débouchent sur des investissements concrets;	conception et des échanges de bonnes pratiques, afin que les idées de projets débouchent sur des investissements concrets; ***invite la Commission à mettre en place un centre d'appel destiné à accompagner et à assister les collectivités locales dans le traitement des différentes questions liées à la conception, à l'application et à la mise en œuvre des instruments de financement et des appels d'offres de l'Union;***

Or. en

Amendement 348
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. prie la Commission de développer la future plateforme des villes, véritable guichet unique européen qui devra centraliser les informations sur les financements disponibles et proposer une assistance technique, un soutien à la conception et des échanges de bonnes pratiques, afin que les idées de projets débouchent sur des investissements concrets;	16. prie la Commission de développer la future plateforme des villes, véritable guichet unique européen qui devra centraliser les informations sur les financements disponibles et proposer une assistance technique, un soutien à la conception et des échanges de bonnes pratiques, afin que les idées de projets débouchent sur des investissements concrets; ***invite la Commission à s'abstenir d'imposer aux villes des obligations supplémentaires en matière de rapports, de suivi ou de gouvernance sans leur fournir un soutien financier et administratif adéquat;***

Or. en

Amendement 349
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Ľubica Karvašová, Dan Barna

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. prie la Commission de développer la future plateforme des villes, véritable guichet unique européen qui devra centraliser les informations sur les financements disponibles et proposer une assistance technique, un soutien à la conception et des échanges de bonnes pratiques, afin que les idées de projets débouchent sur des investissements concrets;	16. prie la Commission de développer la future plateforme des villes, véritable guichet unique européen qui devra centraliser les informations sur les financements disponibles et proposer une assistance technique, un soutien à la conception et des échanges de bonnes pratiques, afin que les idées de projets débouchent sur des investissements concrets***, en coordination avec le portail unique établi par le règlement (UE) [XXX] [règlement sur la performance]***;

Or. en

Amendement 350
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. prie la Commission de développer la future plateforme des villes, véritable guichet unique européen qui devra centraliser les informations sur les financements disponibles et proposer une assistance technique, un soutien à la conception et des échanges de bonnes pratiques, afin que les idées de projets débouchent sur des investissements concrets;	16. prie la Commission de développer la future plateforme des villes, véritable guichet unique européen qui devra centraliser les informations sur les financements disponibles et proposer une assistance technique, un soutien à la conception et des échanges de bonnes pratiques, afin que les idées de projets débouchent sur des investissements concrets***, en s'appuyant sur les plateformes déjà existantes au niveau de l'Union et en les intégrant***;

Or. ro

Amendement 351
Dan Barna, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. prie la Commission de développer la future plateforme des villes, véritable guichet unique européen qui devra centraliser les informations sur les financements disponibles et proposer une assistance technique, un soutien à la conception et des échanges de bonnes pratiques, afin que les idées de projets débouchent sur des investissements concrets;	16. prie la Commission de développer la future plateforme des villes, véritable guichet unique européen qui devra centraliser les informations sur les financements disponibles et proposer une assistance technique, ***y compris dans des domaines tels que la passation de marchés, permettant*** un soutien à la conception et des échanges de bonnes pratiques, afin que les idées de projets débouchent sur des investissements concrets;

Or. en

Amendement 352
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. prie la Commission de développer la future plateforme des villes, véritable guichet unique européen ***qui devra centraliser les informations sur les financements disponibles et proposer une assistance technique, un*** soutien ***à la conception et des échanges de bonnes pratiques, afin que les idées de projets débouchent sur des investissements concrets***;	16. prie la Commission de développer***, en collaboration avec les villes et les réseaux de villes,*** la future plateforme des villes, véritable guichet unique européen ***innovant, construite autour de trois piliers se renforçant mutuellement: le financement, le renforcement des capacités et l'innovation publique, ainsi que le*** soutien ***réglementaire et législatif***;

Or. en

Amendement 353
Gabriella Gerzsenyi

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. prie la Commission de développer la future plateforme des villes, véritable guichet unique européen qui devra centraliser les informations sur les financements disponibles et proposer une assistance technique, un soutien à la conception et des échanges de bonnes pratiques, afin que les idées de projets débouchent sur des investissements concrets;	16. prie la Commission de développer la future plateforme des villes, véritable guichet unique européen qui devra centraliser les informations sur les financements disponibles et proposer une assistance technique, un soutien à la conception et des échanges de bonnes pratiques, afin que les idées de projets débouchent sur des investissements concrets ***qui servent au mieux les besoins locaux***;

Or. en

Amendement 354
André Rougé

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – alinéa 1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	invite la Commission européenne et les États membres de l'Union européenne à adapter les instruments de l'Agenda urbain pour l'Union européenne, de manière à mieux répondre aux défis majeurs de l'accessibilité et de l'insularité/double insularité dans les RUP, en facilitant le financement d'infrastructures de transport urbain propre, de réseaux d'adduction d'eau résilients et d'aménagements capables de résister aux aléas climatiques majeurs. De fait, les outils urbains européens sont souvent conçus pour le continent européen. Il faudra donc viser un ciblage financier et méthodologique propre aux RUP, avec une attention particulière à la problématique de la double insularité (accès aux services pour les villes des îles secondaires) et la résilience face aux phénomènes climatiques extrêmes et aux risques sismiques.

Or. fr

Amendement 355
Valentina Palmisano
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. estime essentiel que, conformément aux engagements du Pacte des maires et aux modèles de contrats de ville pour le climat (Climate City Contract), les villes favorisent une transition écologique intégrée, en concentrant leurs actions sur la rénovation énergétique profonde du parc immobilier et sur le développement de systèmes de mobilité urbaine multimodale et active; souligne l'importance de renforcer la planification publique afin d'accélérer l'électrification des transports locaux et le développement d'infrastructures sûres pour la mobilité douce (marche et vélo), tout en garantissant la protection du territoire grâce à l'arrêt de la consommation d'espace et à la réutilisation des infrastructures existantes, en excluant toute logique de privatisation des services;

Or. it

Amendement 356
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. estime qu'il est important d'éviter toute concurrence entre les villes et les

centres urbains lors de la conception des instruments de financement de l'Union; soutient qu'il convient d'établir une distinction entre les grandes agglomérations et les petites et moyennes villes lors de l'affectation des ressources; souligne que les capacités administratives, les ressources et la disponibilité de personnel qualifié varient d'une ville à l'autre en fonction de leur taille;

Or. en

Amendement 357
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. demande à la Commission d'accorder la priorité, dans le cadre de la politique de cohésion, aux investissements visant à relier les grands centres urbains par des réseaux ferroviaires à grande vitesse, en assurant leur intégration avec les réseaux de transport régionaux et locaux, afin de renforcer la compétitivité, la mobilité durable et la cohésion territoriale de l'Union;

Or. ro

Amendement 358
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. souligne que le succès de la plateforme des villes de l'UE ne devrait

pas dépendre uniquement des ressources allouées dans le prochain cadre financier pluriannuel et qu'elle devrait bénéficier d'un soutien financier adéquat au sein des services concernés de la Commission, notamment la direction générale de la politique régionale et urbaine, ainsi que de ressources suffisantes au sein des directions générales sectorielles;

Or. en

Amendement 359
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. souligne qu'il importe de renforcer les capacités institutionnelles, la qualification des ressources humaines et la modernisation de l'administration publique locale, afin d'améliorer la capacité des villes à planifier, mettre en œuvre et gérer des politiques publiques efficaces, proches des citoyens et adaptées aux spécificités territoriales;

Or. pt

Amendement 360
Fredis Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. reconnaît que le tourisme durable constitue un moteur important du développement économique local; préconise la mise en place de locations de courte durée durables, la protection du

patrimoine culturel, la diversification des offres touristiques, la gestion des variations saisonnières et la résilience des écosystèmes touristiques locaux;

Or. en

Amendement 361
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. souligne que la plateforme devrait aider les villes à passer des idées de projet à des investissements concrets, tout en favorisant la simplification et la mise en œuvre des politiques, le partage des données et l'apprentissage par les pairs;

Or. en

Amendement 362
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch, André Rougé

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. invite la Commission à évaluer les conséquences territoriales des futures initiatives de l'Union ayant une incidence sur les villes et le développement urbain, en recourant davantage, s'il y a lieu, aux analyses d'impact territorial;

Or. en

Amendement 363
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. souligne que le prochain cadre financier pluriannuel devra garantir des ressources suffisantes pour le développement urbain durable; invite les États membres à faire preuve d'une plus grande ambition dans l'allocation des ressources consacrées aux villes au titre des futurs plans de partenariat national et régional et de la facilité de l'Union; rappelle qu'au cours de la période 2021-2027, il était suggéré d'allouer au moins 8 % des ressources du FEDER à cet objectif;	17. souligne que le prochain cadre financier pluriannuel devra garantir des ressources suffisantes pour le développement urbain durable; invite les États membres à faire preuve d'une plus grande ambition dans l'allocation des ressources consacrées aux villes au titre des futurs plans de partenariat national et régional et de la facilité de l'Union; rappelle qu'au cours de la période 2021-2027, il était suggéré d'allouer au moins 8 % des ressources du FEDER à cet objectif; ***souligne que le prochain cadre financier pluriannuel doit maintenir une allocation minimale obligatoire en faveur du développement urbain durable, au moins au niveau applicable au cours de la période de programmation 2021-2027; souligne également la nécessité de mettre en place, dans le cadre de la mise en œuvre, des mécanismes spécifiquement destinés aux villes, qui répondent aux défis particuliers auxquels elles sont confrontées, notamment au moyen d'appels dans des domaines pertinents, afin de réduire les disparités intrarégionales et interrégionales, de renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale et de garantir le droit de rester;***

Or. ro

Amendement 364
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch, André Rougé

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*

17. souligne que le prochain cadre financier pluriannuel devra garantir des ressources suffisantes pour le développement urbain durable; invite les États membres à faire preuve d'une plus grande ambition dans l'allocation des ressources consacrées aux villes au titre des futurs plans de partenariat national et régional et de la facilité de l'Union; rappelle qu'au cours de la période 2021-2027, il était suggéré d'allouer au moins 8 % des ressources du FEDER à cet objectif;	17. souligne que le prochain cadre financier pluriannuel devra garantir des ressources suffisantes pour le développement urbain durable***; réaffirme que la politique de cohésion devrait rester une politique distincte de l'Union, dotée de ses propres objectifs, de sa propre gouvernance et de son propre budget, et qu'elle ne devrait pas être intégrée dans des instruments de compétitivité plus vastes***; invite les États membres à faire preuve d'une plus grande ambition dans l'allocation des ressources consacrées aux villes au titre des futurs plans de partenariat national et régional et de la facilité de l'Union; rappelle qu'au cours de la période 2021-2027, il était suggéré d'allouer au moins 8 % des ressources du FEDER à cet objectif; ***souligne que le soutien apporté aux villes dans le cadre de la politique de cohésion doit rester prévisible, territorialisé et mis en œuvre selon le principe de la gestion partagée, tout en préservant les objectifs généraux et la dimension territoriale de cette politique;***

Or. en

Amendement 365
Ľubica Karvašová, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Elsi Katainen

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. souligne que le prochain cadre financier pluriannuel devra garantir des ressources suffisantes pour le développement urbain durable; invite les États membres à faire preuve d'une plus grande ambition dans l'allocation des ressources consacrées aux villes au titre des futurs plans de partenariat national et régional et de la facilité de l'Union; rappelle qu'au cours de la période 2021-	17. souligne que le prochain cadre financier pluriannuel devra garantir des ressources suffisantes pour le développement urbain durable; invite les États membres à faire preuve d'une plus grande ambition dans l'allocation des ressources consacrées aux villes au titre des futurs plans de partenariat national et régional et de la facilité de l'Union; rappelle qu'au cours de la période 2021-

2027, il était suggéré d'allouer au moins 8 % des ressources du FEDER à cet objectif;

2027, il était suggéré d'allouer au moins 8 % des ressources du FEDER à cet objectif; ***demande, à cet égard, que soit apporté un soutien à la mise en œuvre d'initiatives de coopération territoriale et locale, et estime qu'au moins 20 % du montant total du FEDER alloué à l'État membre dans le cadre de son plan de partenariat national et régional, hors assistance technique, doivent être affectés à des stratégies intégrées de développement territorial et urbain;***

Or. en

Amendement 366
Irmhild Boßdorf

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. souligne que le prochain cadre financier pluriannuel devra garantir des ressources suffisantes pour le développement urbain durable; invite les États membres à faire preuve d'une plus grande ambition dans l'allocation des ressources consacrées aux villes au titre des futurs plans de partenariat national et régional et de la facilité de l'Union; rappelle qu'au cours de la période 2021-2027, il était suggéré d'allouer au moins 8 % des ressources du FEDER à cet objectif;	17. souligne que le prochain cadre financier pluriannuel devra garantir des ressources suffisantes pour le développement urbain durable; invite les États membres à faire preuve d'une plus grande ambition dans l'allocation des ressources consacrées aux villes au titre des futurs plans de partenariat national et régional et de la facilité de l'Union; rappelle qu'au cours de la période 2021-2027, il était suggéré d'allouer au moins 8 % des ressources du FEDER à cet objectif; ***souligne que le renforcement du soutien au développement urbain ne doit pas se traduire par une réduction des financements destinés aux zones rurales, aux villages, aux petites communes, aux régions frontalières ou aux régions moins développées, et que les États membres doivent conserver une flexibilité suffisante pour allouer les ressources en fonction de leurs priorités nationales, régionales et locales;***

Or. en

Amendement 367
Piotr Müller, Waldemar Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. souligne que le prochain cadre financier pluriannuel devra garantir des ressources suffisantes pour le développement urbain durable; invite les États membres à faire preuve d'une plus grande ambition dans l'allocation des ressources consacrées aux villes au titre des futurs plans de partenariat national et régional et de la facilité de l'Union; rappelle qu'au cours de la période 2021-2027, il était suggéré d'allouer au moins 8 % des ressources du FEDER à cet objectif;	17. souligne que le prochain cadre financier pluriannuel devra garantir des ressources suffisantes***, prévisibles et sanctuarisées*** pour le développement urbain ***et régional*** durable; invite les États membres à faire preuve d'une plus grande ambition dans l'allocation des ressources consacrées aux villes au titre des futurs plans de partenariat national et régional et de la facilité de l'Union; rappelle qu'au cours de la période 2021-2027, il était suggéré d'allouer au moins 8 % des ressources du FEDER à cet objectif***, et insiste pour qu'un seuil contraignant au moins équivalent soit maintenu après 2027***; ***souligne que la flexibilité de la nouvelle architecture financière ne doit pas servir à réduire les ressources allouées à la politique de cohésion ni à les réorienter vers des instruments gérés de manière centralisée;***

Or. en

Amendement 368
Gabriella Gerzsenyi

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. souligne que le prochain cadre financier pluriannuel devra garantir des ressources ***suffisantes*** pour le	17. souligne que le prochain cadre financier pluriannuel devra garantir des ressources ***sanctuarisées*** pour le

développement urbain durable; invite les États membres à faire preuve d'une plus grande ambition dans l'allocation des ressources consacrées aux villes au titre des futurs plans de partenariat national et régional et de la facilité de l'Union; rappelle qu'au cours de la période 2021-2027, il était suggéré d'allouer au moins 8 % des ressources du FEDER à cet objectif;

développement urbain durable ***et l'inclusion d'un chapitre spécifique consacré aux questions urbaines dans les plans de partenariat national et régional***; invite les États membres à faire preuve d'une plus grande ambition dans l'allocation des ressources consacrées aux villes au titre des futurs plans de partenariat national et régional et de la facilité de l'Union; rappelle qu'au cours de la période 2021-2027, il était suggéré d'allouer au moins 8 % des ressources du FEDER à cet objectif;

Or. en

Amendement 369
Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Marko Vešligaj, Sérgio Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. souligne que le prochain cadre financier pluriannuel devra garantir des ressources suffisantes pour le développement urbain durable; invite les États membres à faire preuve d'une plus grande ambition dans l'allocation des ressources consacrées aux villes au titre des futurs plans de partenariat national et régional et de la facilité de l'Union***;*** ***rappelle qu'au cours de la période 2021-2027, il était suggéré d'allouer au moins 8 % des ressources du FEDER à cet objectif***;	17. souligne que le prochain cadre financier pluriannuel devra garantir des ressources suffisantes pour le développement urbain durable; invite les États membres à faire preuve d'une plus grande ambition dans l'allocation des ressources consacrées aux villes au titre des futurs plans de partenariat national et régional et de la facilité de l'Union***;*** ***soutient l'augmentation de la part minimale allouée au développement urbain durable dans le cadre du FEDER après 2027, qui passerait ainsi de 8 % actuellement à 13 %, afin de refléter les responsabilités croissantes confiées aux villes***;

Or. en

Amendement 370

Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. souligne que le prochain cadre financier pluriannuel devra garantir des ressources suffisantes pour le développement urbain durable; invite les États membres à faire preuve d'une plus grande ambition dans l'allocation des ressources consacrées aux villes au titre des futurs plans de partenariat national et régional et de la facilité de l'Union; rappelle qu'au cours de la période 2021-2027, il était suggéré d'allouer au moins 8 % des ressources du FEDER à cet objectif;	17. souligne que le prochain cadre financier pluriannuel devra garantir des ressources suffisantes pour le développement urbain durable ***sur la base de critères économiques et sociaux***; invite les États membres à faire preuve d'une plus grande ambition dans l'allocation des ressources consacrées aux villes au titre des futurs plans de partenariat national et régional et de la facilité de l'Union; rappelle qu'au cours de la période 2021-2027, il était suggéré d'allouer au moins 8 % des ressources du FEDER à cet objectif;

Or. pt

Amendement 371
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. souligne que le prochain cadre financier pluriannuel devra garantir des ressources suffisantes pour le développement urbain durable***; invite les États membres à faire preuve d'une plus grande ambition dans l'allocation des ressources consacrées aux*** villes ***au titre des futurs plans de partenariat*** national ***et régional et de la facilité de l'Union; rappelle qu'au cours de la période 2021-2027, il était suggéré d'allouer au moins 8 % des ressources du FEDER à cet objectif***;	17. souligne que le prochain cadre financier pluriannuel devra garantir des ressources suffisantes pour le développement urbain durable***, notamment au moyen d'appels directs, de subventions globales et de la désignation des*** villes ***et des zones urbaines fonctionnelles en tant qu'organismes intermédiaires ou autorités de gestion, afin que les investissements territorialisés ne dépendent pas uniquement des décisions prises au niveau*** national;

Or. en

Amendement 372
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. reconnaît que les effets cumulés de la législation de l'Union peuvent entraîner une augmentation du coût du logement, des infrastructures urbaines et des projets de construction, imposer des charges financières et administratives supplémentaires aux pouvoirs publics, aux entreprises et aux citoyens, et réduire la capacité des villes à réaliser des investissements en temps utile et à des coûts abordables; invite la Commission à examiner ces effets cumulés sur l'accessibilité au logement, les coûts de construction et les investissements urbains et, le cas échéant, à présenter des mesures de simplification et de déréglementation visant à réduire les charges réglementaires superflues tout en soutenant la compétitivité des villes européennes;

Or. en

Amendement 373
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. invite les États membres à faire preuve d'une plus grande ambition dans l'allocation des ressources consacrées aux

villes au titre des futurs plans de partenariat national et régional et de la facilité de l'Union; demande un renforcement et une protection de l'enveloppe affectée au développement urbain, avec pour référence au moins 15 % des ressources du FEDER allouées au développement urbain durable, tout en veillant à ce que les investissements urbains soient également intégrés dans les autres fonds concernés relevant de la gestion partagée, en rappelant que, pour la période 2021-2027, un seuil minimal de 8 % des ressources du FEDER allouées à cette fin avait été fixé et que ce seuil avait été dépassé pour atteindre plus de 12 %;

Or. en

Amendement 374
Valentina Palmisano
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. souligne l'importance de définir, dans le cadre des futurs plans nationaux et régionaux de partenariat, des stratégies intégrées en matière de politiques urbaines axées sur l'enfance et l'adolescence, qui soient stables et qui s'inscrivent dans la durée; souligne que ces stratégies doivent considérer les micro-territoires urbains et les banlieues les plus vulnérables comme des volets d'action prioritaires, en combinant les ressources du FEDER destinées à la régénération urbaine avec celles du FSE+ visant à lutter contre l'exclusion sociale;

Or. it

Amendement 375
Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. attire l'attention sur les vulnérabilités particulières des villes situées dans des régions périphériques ou insulaires qui souffrent d'un isolement énergétique; invite la Commission à accorder la priorité à un soutien financier ciblé en faveur de la résilience énergétique urbaine dans ces régions, en facilitant notamment la modernisation des réseaux locaux, le déploiement des énergies renouvelables décentralisées et l'intégration dans les réseaux énergétiques européens plus larges;

Or. en

Amendement 376
Fredis Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. souligne que, le cas échéant et conformément aux cadres institutionnels nationaux, les villes et les organismes chargés des zones urbaines fonctionnelles devraient se voir confier des responsabilités effectives dans la mise en œuvre des stratégies intégrées de développement territorial et urbain, notamment en tant qu'organismes intermédiaires ou autorités de gestion, afin de rapprocher au plus près la prise de décision du niveau de mise en œuvre;

Or. en

Amendement 377
Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Sakis Arnaoutoglou, Marko Vešligaj, Sérgio Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. demande que les autorités urbaines soient effectivement associées à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de partenariat national et régional pour la période 2028-2034, notamment dans le cadre de stratégies territoriales et urbaines intégrées, conformément à une gouvernance multiniveaux structurée et au principe de partenariat;

Or. en

Amendement 378
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. estime que les investissements dans des systèmes de transport public à grande capacité, y compris les réseaux de métro et de trains métropolitains, doivent être reconnus comme des investissements stratégiques pour la compétitivité des villes européennes, la réduction des émissions et l'amélioration de la mobilité de la main-d'œuvre;

Or. ro

Amendement 379

Valentina Palmisano
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 ter. invite les États membres à garantir un cadre de financement stable et à long terme pour les mesures visant à lutter contre les disparités territoriales et la pauvreté éducative, en garantissant une complémentarité totale entre les ressources nationales et le soutien apporté par la politique de cohésion, notamment par le recours stratégique au FEDER et au FSE+; se déclare préoccupé par les conséquences des réductions budgétaires observées dans certains États membres sur les fonds alloués aux services sociaux de proximité et à l'inclusion sociale dans les zones urbaines vulnérables; réaffirme l'importance de considérer les investissements destinés à la régénération des banlieues, à l'éducation et à la petite enfance comme des infrastructures sociales stratégiques pour garantir la cohésion territoriale, en les préservant des politiques budgétaires restrictives;

Or. it

Amendement 380
Fredis Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 ter. souligne que les plans de partenariat national et régional devraient porter non seulement sur les investissements urbains, mais aussi sur les réformes urbaines nécessaires pour renforcer la mise en œuvre au niveau

local, notamment en matière de capacité administrative, de gouvernance multiniveaux, de capacités budgétaires et d'investissement, d'innovation dans le secteur public, de systèmes de données et de capacité des administrations municipales à mettre en œuvre efficacement les objectifs de l'Union;

Or. en

Amendement 381
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 ter. souligne que la facilité de l'UE prévue dans le cadre du prochain CFP devrait inclure un programme urbain spécifique doté de ressources suffisantes, avec un montant minimum de 4 milliards d'euros consacrés à l'innovation urbaine, au renforcement des capacités, à l'assistance technique, à l'apprentissage par les pairs et à la mise en œuvre de la plateforme des villes de l'UE;

Or. en

Amendement 382
Fredis Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 17 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 quater. souligne que les systèmes de suivi devraient reposer sur des indicateurs et des données territoriales clairs, avec la participation directe des

collectivités locales, afin de mieux refléter les réalités du terrain et d'améliorer les retours d'information politiques;

Or. en

Amendement 383
Fredis Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 17 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 quinquies. appelle à la mise en place, dans le cadre de la politique de cohésion, de politiques de gestion intégrée des eaux de ville visant à promouvoir l'utilisation rationnelle de l'eau, la réutilisation des eaux usées traitées, les systèmes de surveillance intelligents, la prévention des inondations, la résilience face à la sécheresse et la protection des écosystèmes aquatiques, en tant que priorités stratégiques;

Or. en

Amendement 384
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch, André Rougé

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. souligne le rôle clé de l'initiative urbaine européenne et du programme URBACT dans le soutien à l'innovation, à l'expérimentation, au développement des capacités administratives et à l'échange de bonnes pratiques entre les villes;	18. souligne le rôle clé de l'initiative urbaine européenne et du programme URBACT dans le soutien à l'innovation, à l'expérimentation, au développement des capacités administratives et à l'échange de bonnes pratiques entre les villes; ***appelle à une coopération renforcée et à un échange de bonnes pratiques entre les villes de différentes tailles et à travers***

différents États membres, en tirant davantage parti des réseaux et programmes européens existants; encourage à poursuivre le développement de l'apprentissage par les pairs et des échanges entre villes, en tant qu'outils rentables permettant de partager les bonnes pratiques et d'améliorer la mise en œuvre des politiques de l'Union;

Or. en

Amendement 385
Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Sakis Arnaoutoglou, Marko Vešligaj, Sérgio Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. souligne le rôle clé de l'initiative urbaine européenne et du programme URBACT dans le soutien à l'innovation, à l'expérimentation, au développement des capacités administratives et à l'échange ***de*** bonnes pratiques entre les villes;	18. ***fait ressortir que les défis auxquels sont confrontées les villes nécessitent une approche cohérente et intégrée dans l'ensemble des politiques et des instruments de financement de l'Union;*** souligne le rôle clé de l'initiative urbaine européenne et du programme URBACT dans le soutien à l'innovation, à l'expérimentation, au développement des capacités administratives et à l'échange***, la pratique et la reproduction des connaissances et des*** bonnes pratiques entre les villes; ***demande que l'initiative urbaine européenne et le programme URBACT soient maintenus et renforcés dans le cadre de la future facilité de l'UE;***

Or. en

Amendement 386
Denis Nesci

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. souligne le rôle clé de l'initiative urbaine européenne et du programme URBACT dans le soutien à l'innovation, à l'expérimentation, au développement des capacités administratives et à l'échange de bonnes pratiques entre les villes;	18. souligne le rôle clé de l'initiative urbaine européenne et du programme URBACT dans le soutien à l'innovation, à l'expérimentation, au développement des capacités administratives et à l'échange de bonnes pratiques entre les villes; ***souligne la nécessité de prévoir des ressources suffisantes consacrées au développement urbain et d'apporter un soutien particulier aux petites et moyennes villes, aux villes insulaires et aux réseaux engagés dans le développement de projets communs;***

Or. it

Amendement 387
Gabriella Gerzsenyi

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. souligne le rôle clé de l'initiative urbaine européenne ***et*** du programme URBACT dans le soutien à l'innovation, à l'expérimentation, au développement des capacités administratives et à l'échange de bonnes pratiques entre les villes;	18. souligne le rôle clé de l'initiative urbaine européenne***,*** du programme URBACT ***et d'autres programmes tels qu'URDICO de l'observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen*** dans le soutien à l'innovation, à l'expérimentation, au développement des capacités administratives et à l'échange de bonnes pratiques entre les villes; ***invite la Commission à veiller à ce que des groupes d'experts, en ligne et hors ligne, soient mis en place afin de favoriser l'échange de bonnes pratiques et la création de plateformes de collaboration entre pairs entre les villes;***

Or. en

Amendement 388
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Ľubica Karvašová, Dan Barna

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. souligne le rôle clé de l'initiative urbaine européenne et du programme URBACT dans le soutien à l'innovation, à l'expérimentation, au développement des capacités administratives et à l'échange de bonnes pratiques entre les villes;	18. souligne le rôle clé de l'initiative urbaine européenne et du programme URBACT dans le soutien à l'innovation, à l'expérimentation, au développement des capacités administratives et à l'échange de bonnes pratiques entre les villes; ***demande la simplification de ses procédures de demande de financement et d'aide, car celles-ci sont trop complexes et techniques, ce qui pénalise de manière disproportionnée les petites et moyennes villes;***

Or. en

Amendement 389
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. souligne le rôle clé de l'initiative urbaine européenne et du programme URBACT dans le soutien à l'innovation, à l'expérimentation, au développement des capacités administratives et à l'échange de bonnes pratiques entre les villes;	18. souligne le rôle clé ***et la valeur ajoutée*** de l'initiative urbaine européenne et du programme URBACT dans le soutien à l'innovation, à l'expérimentation, au développement des capacités administratives et à l'échange de bonnes pratiques entre les villes***, et demande à la Commission de veiller à leur poursuite***;

Or. en

Amendement 390
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. souligne le rôle clé de l'initiative urbaine européenne et du programme URBACT dans le soutien à l'innovation, à l'expérimentation, au développement des capacités administratives et à l'échange de bonnes pratiques entre les villes;	18. souligne le rôle clé ***et la valeur ajoutée*** de l'initiative urbaine européenne et du programme URBACT dans le soutien à l'innovation, à l'expérimentation, au développement des capacités administratives et à l'échange de bonnes pratiques entre les villes***, et demande à la Commission de veiller à leur poursuite***;

Or. en

Amendement 391
Fredis Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. souligne le rôle clé de l'initiative urbaine européenne et du programme URBACT dans le soutien à l'innovation, à l'expérimentation, au développement des capacités administratives et à l'échange de bonnes pratiques entre les villes;	18. souligne le rôle clé de l'initiative urbaine européenne et du programme URBACT dans le soutien à l'innovation, à l'expérimentation, au développement des capacités administratives et à l'échange de bonnes pratiques entre les villes ***et le réseau des villes-santé de l'Organisation mondiale de la santé***;

Or. en

Amendement 392
Dan Barna, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. souligne le rôle clé de l'initiative	18. souligne le rôle clé de l'initiative

urbaine européenne et du programme URBACT dans le soutien à l'innovation, à l'expérimentation, au développement des capacités administratives et à l'échange de bonnes pratiques entre les villes;	urbaine européenne et du programme URBACT dans le soutien à l'innovation, à l'expérimentation, au développement des capacités administratives et à l'échange de bonnes pratiques***, et aux partenariats étroits*** entre les villes;

Or. en

Amendement 393
Fredis Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. souligne que le programme de l'Union pour les villes devrait s'appuyer sur le programme urbain pour l'UE et le renforcer, en veillant à ce que les recommandations, les actions et les données issues des partenariats du programme urbain pour l'UE soient systématiquement prises en compte dans l'élaboration des politiques de l'Union, la simplification réglementaire, la mise en œuvre des financements et les travaux futurs de la plateforme des villes de l'UE. La mise en œuvre du programme de l'Union pour les villes devrait faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation continus, sur la base d'indicateurs qualitatifs spécifiques;

Or. en

Amendement 394
Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Sakis Arnaoutoglou, Marko Vešligaj, Sérgio Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. souligne que la mise en œuvre réussie du programme de l'Union pour les villes nécessite une architecture de gouvernance et de financement claire et complémentaire, la politique de cohésion restant son principal vecteur d'investissement, complétée par l'initiative urbaine européenne, le programme URBACT, la future plateforme des villes de l'UE et d'autres programmes pertinents de l'Union, afin de garantir des synergies, d'éviter la fragmentation et de faciliter l'accès des autorités urbaines;

Or. en

Amendement 395
Valentina Palmisano
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. souligne l'importance d'une base scientifique et statistique solide pour l'aménagement urbain; invite à renforcer la participation d'Eurostat aux partenariats urbains afin de promouvoir la coproduction d'indicateurs statistiques normalisés reflétant l'impact social et environnemental des politiques de cohésion aux niveaux local, régional et des zones urbaines fonctionnelles (ZUF);

Or. it

Amendement 396
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution

Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. encourage l'utilisation des technologies numériques, des données et de l'intelligence artificielle afin d'améliorer la planification urbaine, de rendre les services publics plus efficaces, d'optimiser la mobilité, de réduire la consommation d'énergie et d'améliorer la qualité de vie, dans le plein respect des droits fondamentaux, des règles relatives à la protection des données et des principes de transparence;

Or. ro

Amendement 397
Dan Barna, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. encourage l'échange de bonnes pratiques entre les villes en matière de régénération urbaine, de logement abordable, d'adaptation au changement climatique, de sécurité urbaine, de résilience démographique, d'inclusion sociale, de solutions innovantes en matière de mobilité et de revitalisation des anciennes zones industrielles, en s'appuyant sur l'expérience de l'initiative urbaine européenne et du programme URBACT;

Or. en

Amendement 398
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch, André Rougé

Proposition de résolution

Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. appelle à renforcer les synergies entre les stratégies de développement urbain et les stratégies régionales de spécialisation intelligente afin d'optimiser l'incidence des investissements publics et de l'innovation;

Or. en

Amendement 399
Christian Doleschal

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. souligne la valeur du principe de subsidiarité et de la coopération intercommunale, ainsi que l'importance et les droits de l'autonomie locale;

Or. de

Amendement 400
Valentina Palmisano
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 18 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 ter. se félicite de la contribution scientifique du Centre commun de recherche (CCR) et de son centre de connaissances en matière de politiques territoriales; souligne toutefois la nécessité de rendre ses travaux directement accessibles dans le cadre des partenariats du programme de l'Union

pour les villes, grâce à la mise en place d'outils d'assistance technique simplifiés et gratuits destinés à aider les autorités locales, en particulier les villes de petite et moyenne taille, à utiliser concrètement les données ouvertes;

Or. it

Amendement 401
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 18 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 ter. souligne que le futur programme de l'Union pour les villes doit promouvoir une approche territorialisée, permettant d'adapter les investissements et les politiques aux besoins et aux défis locaux et de renforcer la complémentarité entre la politique de cohésion et les autres politiques de l'Union;

Or. ro

Amendement 402
Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Sakis Arnaoutoglou, Marko Vešligaj, Sérgio Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 18 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 ter. se félicite de la création d'un label d'excellence destiné aux projets de grande qualité présentés dans le cadre de l'initiative urbaine européenne, qui permet aux projets ne pouvant être financés en raison de contraintes budgétaires de bénéficier d'autres sources de financement de l'Union ou de la

politique de cohésion, tout en évitant les doubles emplois dans les procédures d'évaluation;

Or. en

Amendement 403
Fredis Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 18 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 ter. souligne l'importance des échanges politiques entre les dirigeants locaux et les dirigeants européens, ainsi que celle des échanges techniques entre les acteurs locaux et les décideurs européens, afin de mieux comprendre les réalités locales;

Or. en

Amendement 404
Fredis Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 18 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 quater. souligne que les dialogues techniques annoncés constituent une plateforme utile, qui apporte une valeur ajoutée aux formats d'échange existants; invite la Commission à veiller à ce que les dialogues politiques et techniques annoncés constituent un mécanisme de gouvernance plus structuré, étroitement lié au programme urbain pour l'UE, afin d'assurer la continuité, le suivi et la coordination entre les services de la Commission, les États membres, les villes et les réseaux de villes;

Or. en

Amendement 405
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 18 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 quater. souligne que le contexte géopolitique actuel, caractérisé par la guerre aux frontières de l'Union, l'intensification des menaces hybrides, les pressions sur la sécurité énergétique et la volatilité économique, exige d'adapter le programme de l'Union pour les villes afin qu'il contribue au renforcement de la résilience, de la compétitivité et de l'autonomie stratégique des communautés urbaines;

Or. ro

Amendement 406
Valentina Palmisano
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 18 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 quater. se félicite des projets pilotes visant à transposer dans les contextes urbains le concept de «villes adaptées aux enfants»; soutient, à cet égard, la mise en place de mesures intégrées visant à assurer la sécurité et la durabilité des trajets domicile-école, en encourageant la mobilité active et en limitant la circulation de véhicules privés à proximité des établissements scolaires;

Or. it

Amendement 407
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 18 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 quinquies. demande à la Commission de soutenir, au titre de la politique de cohésion, les investissements dans les infrastructures bleues en tant qu'élément essentiel du développement urbain moderne, par l'aménagement d'espaces verts et la valorisation des cours d'eau et des zones riveraines, contribuant ainsi à accroître l'attractivité, la fonctionnalité et la résilience des villes;

Or. ro

Amendement 408
Valentina Palmisano
au nom du groupe The Left

Proposition de résolution
Paragraphe 18 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 quinquies. invite la Commission, dans le cadre du programme de l'Union pour les villes et par le biais de programmes de coopération territoriale tels qu'URBACT, à valoriser les modèles de co-conception avec les jeunes générations en vue d'un développement urbain durable, en veillant à ce que leurs besoins soient pris en compte dans la planification locale;

Or. it

Amendement 409

Daniel Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. est d'avis que l'Union doit soutenir les villes non seulement dans le cadre de la politique de cohésion, mais aussi au titre d'autres instruments, comme le Fonds européen pour la compétitivité, Horizon Europe, Erasmus + et AgoraEU; encourage en outre le recours à des partenariats public-privé pour mobiliser des investissements supplémentaires;	19. est d'avis que l'Union doit soutenir les villes non seulement dans le cadre de la politique de cohésion, mais aussi au titre d'autres instruments, comme le Fonds européen pour la compétitivité, Horizon Europe, Erasmus + et AgoraEU; encourage en outre le recours à des partenariats public-privé pour mobiliser des investissements supplémentaires; ***demande la création d'un mécanisme de suivi et son déploiement à plus grande échelle permettant aux projets urbains testés ou évalués favorablement dans le cadre d'Horizon Europe, des missions européennes, de l'initiative urbaine européenne, de LIFE, d'Interreg et d'autres programmes en gestion directe de bénéficier d'un financement du FEDER aux fins de leur mise en œuvre et de leur extension; demande que les évaluations techniques déjà réalisées soient reconnues et que l'ensemble du processus d'évaluation et de justification ne soit pas repris;***

Or. ro

Amendement 410
Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Sakis Arnaoutoglou, Marko Vešligaj, Sérgio Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. ***est d'avis que l'Union doit soutenir les*** villes ***non seulement*** dans le cadre de la politique de cohésion, ***mais aussi au*** titre d'autres instruments, comme le Fonds	19. ***souligne que le soutien apporté aux*** villes ***par les différentes initiatives de l'Union devrait être complémentaire et assuré*** dans le cadre de la politique de

européen pour la compétitivité, Horizon Europe, Erasmus + ***et*** AgoraEU; encourage en outre le recours à des partenariats public-privé pour mobiliser des investissements supplémentaires;

cohésion, ***notamment les plans de partenariat national et régional, le Fonds européen de développement régional, le Fonds de cohésion et Interreg, ainsi qu'au*** titre d'autres instruments, comme le Fonds européen pour la compétitivité, Horizon Europe, Erasmus +***,*** AgoraEU***, l'instrument «Europe dans le monde» et la boussole de la compétitivité***; encourage en outre le recours à des partenariats public-privé pour mobiliser des investissements supplémentaires; ***souligne qu'une coordination renforcée entre ces instruments est essentielle pour maximiser la valeur ajoutée européenne, renforcer la cohésion territoriale et garantir que les villes peuvent bénéficier pleinement de sources de soutien complémentaires;***

Or. en

Amendement 411
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch, André Rougé

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. est d'avis que l'Union doit soutenir les villes non seulement dans le cadre de la politique de cohésion, mais aussi au titre d'autres instruments, comme le Fonds européen pour la compétitivité, Horizon Europe, Erasmus + et AgoraEU; encourage en outre le recours à des partenariats public-privé pour mobiliser des investissements supplémentaires;	19. est d'avis que l'Union doit soutenir les villes non seulement dans le cadre de la politique de cohésion, mais aussi au titre d'autres instruments, comme le Fonds européen pour la compétitivité, Horizon Europe, Erasmus + et AgoraEU; encourage en outre le recours à des partenariats public-privé pour mobiliser des investissements supplémentaires; ***rappelle que l'accès aux instruments de compétitivité de l'Union devrait également garantir un équilibre géographique approprié entre les États membres et les régions; souligne que le renforcement de la compétitivité européenne passe d'abord par des villes fortes et résilientes, offrant des logements abordables, des***

infrastructures fiables, des services publics de qualité et un environnement sûr pour les citoyens et les entreprises;

Or. en

Amendement 412
Piotr Müller, Waldemar Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. est d'avis que l'Union doit soutenir les villes ***non seulement*** dans le cadre de la politique de cohésion***, mais aussi*** au titre d'autres instruments, comme le Fonds européen pour la compétitivité, Horizon Europe, Erasmus + et AgoraEU; encourage en outre le recours à des partenariats public-privé pour mobiliser des investissements supplémentaires;	19. est d'avis que l'Union doit soutenir les villes ***principalement*** dans le cadre de la politique de cohésion ***et, de manière complémentaire,*** au titre d'autres instruments, comme le Fonds européen pour la compétitivité, Horizon Europe, Erasmus + et AgoraEU; ***souligne que ces instruments doivent compléter les financements de cohésion, et non les remplacer ni les absorber, et que les programmes gérés de manière centralisée ne doivent pas priver les régions et les villes des ressources relevant de la gestion partagée;*** encourage en outre le recours à des partenariats public-privé pour mobiliser des investissements supplémentaires***, tout en veillant à ce qu'ils ne se substituent pas à un financement public approprié***;

Or. en

Amendement 413
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*

19. ***est d'avis*** que l'Union ***doit soutenir*** les villes non seulement dans le cadre de la politique de cohésion, mais aussi au titre d'autres instruments, comme le Fonds européen pour la compétitivité, Horizon Europe, Erasmus + et AgoraEU; encourage en outre le recours à des partenariats public-privé pour mobiliser des investissements supplémentaires;	19. ***souligne*** que ***le programme de*** l'Union ***pour*** les villes ***devrait renforcer le rôle des villes en tant que partenaires au sein de l'écosystème européen de la recherche, de l'innovation et de la compétitivité,*** non seulement dans le cadre de la politique de cohésion, mais aussi au titre d'autres instruments, comme le Fonds européen pour la compétitivité, Horizon Europe, Erasmus + et AgoraEU***, ainsi qu'en développant une interface ville-science plus solide au niveau de l'Union afin d'aider les villes à traduire la recherche, l'expérimentation et l'innovation en solutions prêtes à être mises en œuvre dans les politiques et en investissements évolutifs***; encourage en outre le recours à des partenariats public-privé pour mobiliser des investissements supplémentaires;
	Or. en

Amendement 414
Gabriella Gerzsenyi

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. est d'avis que l'Union doit soutenir les villes non seulement dans le cadre de la politique de cohésion, mais aussi au titre d'autres instruments, comme le Fonds européen pour la compétitivité, Horizon Europe, Erasmus + et AgoraEU; encourage en outre le recours à des partenariats public-privé pour mobiliser des investissements supplémentaires;	19. est d'avis que l'Union doit soutenir les villes non seulement dans le cadre de la politique de cohésion, mais aussi au titre d'autres instruments, comme le Fonds européen pour la compétitivité, ***le mécanisme pour l'interconnexion en Europe,*** Horizon Europe, Erasmus + et AgoraEU; encourage en outre le recours à des partenariats public-privé pour mobiliser des investissements supplémentaires***, notamment pour le développement de pôles urbains visant à renforcer le transport multimodal, ce qui contribue à la cohésion territoriale de l'Union***;

Or. en

Amendement 415
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. est d'avis que l'Union doit soutenir les villes non seulement dans le cadre de la politique de cohésion, mais aussi au titre d'autres instruments, comme le Fonds européen pour la compétitivité, Horizon Europe, Erasmus + et AgoraEU; encourage en outre le recours à des partenariats public-privé pour mobiliser des investissements supplémentaires;	19. est d'avis que l'Union doit soutenir les villes non seulement dans le cadre de la politique de cohésion, mais aussi au titre d'autres instruments, comme le Fonds européen pour la compétitivité, Horizon Europe, Erasmus+***, le mécanisme pour l'interconnexion en Europe, le mécanisme de protection civile de l'Union*** et AgoraEU; encourage en outre le recours à des partenariats public-privé pour mobiliser des investissements supplémentaires;

Or. pt

Amendement 416
Denis Nesci

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. est d'avis que l'Union doit soutenir les villes non seulement dans le cadre de la politique de cohésion, mais aussi au titre d'autres instruments, comme le Fonds européen pour la compétitivité, Horizon Europe, Erasmus + et AgoraEU; encourage en outre le recours à des partenariats public-privé pour mobiliser des investissements supplémentaires;	19. est d'avis que l'Union doit soutenir les villes non seulement dans le cadre de la politique de cohésion, mais aussi au titre d'autres instruments, comme le Fonds européen pour la compétitivité, Horizon Europe, Erasmus + et AgoraEU; encourage en outre le recours à des partenariats public-privé pour mobiliser des investissements supplémentaires***, soutenir l'innovation et renforcer la compétitivité urbaine***;

Or. it

Amendement 417
Dan Barna, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. est d'avis que l'Union doit soutenir les villes non seulement dans le cadre de la politique de cohésion, mais aussi au titre ***d'autres*** instruments, comme le Fonds européen pour la compétitivité, Horizon Europe, Erasmus + et AgoraEU; encourage en outre le recours à des partenariats public-privé pour mobiliser des investissements supplémentaires;	19. est d'avis que l'Union doit soutenir les villes non seulement dans le cadre de la politique de cohésion, mais aussi au titre ***de tous les*** instruments, comme le Fonds européen pour la compétitivité, Horizon Europe, Erasmus +***, le Fonds social européen plus, le mécanisme pour l'interconnexion en Europe*** et AgoraEU; encourage en outre le recours à des partenariats public-privé pour mobiliser des investissements supplémentaires;

Or. en

Amendement 418
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Ľubica Karvašová, Dan Barna

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. est d'avis que l'Union doit soutenir les villes non seulement dans le cadre de la politique de cohésion, mais aussi au titre d'autres instruments, comme le Fonds européen pour la compétitivité, Horizon Europe, Erasmus + et AgoraEU; encourage en outre le recours à des partenariats public-privé pour mobiliser des investissements supplémentaires;	19. est d'avis que l'Union doit soutenir les villes non seulement dans le cadre de la politique de cohésion, mais aussi au titre d'autres instruments, comme le Fonds européen pour la compétitivité, ***le Fonds social européen plus,*** Horizon Europe, Erasmus + et AgoraEU; encourage en outre le recours à des partenariats public-privé pour mobiliser des investissements supplémentaires;

Or. en

Amendement 419
Irmhild Boßdorf

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. est d'avis que l'Union doit soutenir les villes non seulement dans le cadre de la politique de cohésion, mais aussi au titre d'autres instruments, comme le Fonds européen pour la compétitivité, Horizon Europe***,** Erasmus + ***et AgoraEU***; encourage en outre le recours à des partenariats public-privé pour mobiliser des investissements supplémentaires;	19. est d'avis que l'Union doit soutenir les villes non seulement dans le cadre de la politique de cohésion, mais aussi au titre d'autres instruments, comme le Fonds européen pour la compétitivité, Horizon Europe ***et*** Erasmus +; encourage en outre le recours à des partenariats public-privé pour mobiliser des investissements supplémentaires;

Or. en

Amendement 420
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis fait ressortir que le programme de l'Union pour les villes devrait renforcer la position des villes en tant que partenaires clés au sein de l'écosystème européen de la recherche, de l'innovation et de la compétitivité, notamment en améliorant leur accès à Horizon Europe, au Fonds européen pour la compétitivité et aux autres programmes pertinents, ainsi qu'en développant une interface ville-science plus solide au niveau de l'Union afin d'aider les villes à traduire la recherche et l'innovation en solutions prêtes à être mises en œuvre dans les politiques et en investissements évolutifs;

Or. en

Amendement 421
Piotr Müller, Waldemar Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis souligne que la contribution des villes à la transition énergétique et à la résilience climatique doit rester durable d'un point de vue social et économique, respecter le principe de neutralité technologique, tenir compte des situations de départ différentes des États membres et des régions, et ne pas imposer de coûts disproportionnés aux citoyens, aux familles et aux budgets locaux;

Or. en

Amendement 422
Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Sakis Arnaoutoglou, Marko Vešligaj, Sérgio Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis demande à la Commission, aux États membres et aux collectivités territoriales de renforcer leur soutien à l'adaptation au changement climatique, à la biodiversité, à la restauration de la nature et à la résilience climatique dans les villes grâce à des stratégies de développement territorial intégrées;

Or. en

Amendement 423
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. demande à la Commission de promouvoir l'organisation de concours internationaux de conception pour les projets de développement et de régénération urbains, afin d'encourager des projets innovants, fonctionnels et d'une grande qualité architecturale;

Or. ro

Amendement 424
Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Sakis Arnaoutoglou, Marko Vešligaj, Sérgio Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 ter. souligne le rôle essentiel des espaces verts, des parcs, des installations sportives et des espaces de loisirs dans la promotion du bien-être physique et mental des citadins, le renforcement de la cohésion sociale et l'amélioration de la qualité de vie; invite, en outre, les autorités urbaines à investir dans des espaces publics accessibles, inclusifs et de grande qualité, qui favorisent l'activité physique, l'engagement local et le contact avec la nature, tout en renforçant la résilience urbaine face au changement climatique grâce à un développement accru de la végétation et de la biodiversité;

Or. en

Amendement 425

Daniel Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 ter. demande que les projets urbains intégrés puissent financer, dans un cadre unique, les investissements physiques, la conception, la consultation et la cocréation, l'animation des communautés, les mesures visant à modifier les comportements, la collecte et l'analyse des données, le suivi des incidences ainsi que les coûts initiaux d'exploitation et de maintenance; demande que ces coûts soient éligibles pendant une période transitoire pouvant aller jusqu'à cinq ans, sur la base d'un plan de durabilité clairement défini;

Or. ro

Amendement 426
Daniel Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 19 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 quater. demande la mise en place de volets et d'appels à projets spécifiquement destinés aux villes et aux zones urbaines fonctionnelles dans le cadre des programmes gérés directement par la Commission européenne, les collectivités locales et les structures métropolitaines pouvant y participer en qualité de demandeurs principaux; demande la simplification des conditions d'accès, des exigences relatives à la constitution de consortiums et des obligations administratives, ainsi que la création de mécanismes permettant de transférer les projets évalués

favorablement vers d'autres sources de financement lorsque les budgets alloués aux appels à projets sont épuisés;

Or. ro

Amendement 427
Daniel Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 19 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 quinquies. souligne que les instruments financiers et les partenariats public-privé doivent compléter, et non remplacer, les financements non remboursables; demande le maintien des subventions en faveur des infrastructures publiques ne générant pas de recettes suffisantes, des logements abordables, de l'éducation, de l'inclusion sociale, de la régénération des communautés marginalisées, des espaces publics, de la mobilité durable et de l'adaptation au changement climatique;

Or. ro

Amendement 428
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. souligne la valeur de ***l'investissement territorial intégré***;	20. souligne la valeur de ***l'utilisation et de la mise en œuvre des instruments territoriaux intégrés et du développement local participatif, qui contribuent à réduire les disparités de développement intrarégionales en associant tous les acteurs concernés au niveau local et en***

exploitant les possibilités locales, contribuant ainsi à la mise en œuvre du principe du «droit de rester»*; *souligne également l'importance des approches territoriales intégrées et de la coopération au niveau des zones fonctionnelles pour répondre efficacement aux défis communs auxquels sont confrontés les villes et les territoires voisins;

Or. ro

Amendement 429
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch, André Rougé

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. souligne la valeur de l'investissement territorial intégré;	20. souligne la valeur de l'investissement territorial intégré; ***fait observer qu'il convient de prendre en considération, lorsque cela est pertinent, les zones urbaines fonctionnelles, car les défis liés au logement, aux marchés du travail, aux transports et à l'innovation dépassent souvent les frontières administratives; invite la Commission et les États membres à continuer de promouvoir la planification et les investissements intégrés au niveau des zones urbaines fonctionnelles, s'il y a lieu, en tirant davantage parti de l'investissement territorial intégré et d'autres instruments territorialisés;***

Or. en

Amendement 430
Daniel Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. souligne la valeur de l'investissement territorial intégré;	20. souligne la valeur de l'investissement territorial intégré; ***demande que soit prévue la possibilité qu'un projet métropolitain soit présenté et mis en œuvre par un bénéficiaire coordonnateur unique, y compris une association de développement intercommunal, sur la base d'une convention de financement unique, d'un budget consolidé et d'indicateurs définis au niveau de la zone urbaine fonctionnelle; demande d'éviter la fragmentation artificielle des investissements entre les unités administratives territoriales participantes;***

Or. ro

Amendement 431
Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Sakis Arnaoutoglou, Marko Vešligaj, Sérgio Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. souligne la valeur de l'investissement territorial intégré;	20. souligne la valeur de l'investissement territorial intégré***, des mesures de développement local participatif et d'autres instruments territorialisés pour la mise en œuvre de stratégies urbaines intégrées combinant logement social et logement public, régénération des quartiers, espaces publics, rénovation énergétique, adaptation au changement climatique, innovation, mobilité durable, accessibilité aux services essentiels et infrastructures sociales***;

Or. en

Amendement 432
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Ľubica Karvašová, Dan Barna

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. souligne la valeur de l'investissement territorial intégré;	20. souligne la valeur de l'investissement territorial intégré***; préconise d'y recourir plus fréquemment et insiste sur le fait que le soutien de l'Union aux villes devrait permettre la mise en œuvre de stratégies urbaines intégrées associant le logement, l'adaptation au changement climatique, les infrastructures énergétiques et de transport, l'inclusion sociale et le développement économique, plutôt que de se limiter à des appels fondés sur des projets, qui sont souvent fragmentés***;

Or. en

Amendement 433
Gabriella Gerzsenyi

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. souligne la valeur de l'investissement territorial intégré;	20. souligne la valeur de l'investissement territorial intégré; ***exhorte les États membres à recourir davantage à ce type d'instruments;***

Or. en

Amendement 434
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch, André Rougé

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. souligne la valeur de l'investissement territorial intégré;	20. souligne la valeur de l'investissement territorial intégré ***et d'autres instruments territorialisés***;

Or. en

Amendement 435
Christian Doleschal

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. constate que les villes forment, avec les zones rurales, des espaces fonctionnels sur les plans économique, résidentiel, professionnel et culturel, et que leur développement est étroitement lié; souligne que les petites et moyennes villes, en particulier, jouent un rôle clé dans la cohésion territoriale, en assurant régulièrement certains services publics, y compris dans certaines zones rurales; invite la Commission à articuler étroitement le programme de l'Union pour les villes avec la vision à long terme pour les zones rurales, afin de garantir une politique de développement territorial cohérente qui tienne systématiquement compte des interdépendances;

Or. de

Amendement 436
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

20 bis. souligne que, le cas échéant et conformément aux cadres institutionnels nationaux, les villes et les organismes chargés des zones urbaines fonctionnelles devraient se voir confier des responsabilités effectives dans la mise en œuvre des stratégies intégrées de développement territorial et urbain, notamment en tant qu'organismes intermédiaires ou autorités de gestion, afin de rapprocher au plus près la prise de décision du niveau de mise en œuvre;

Or. en

Amendement 437
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. souligne la nécessité d'approches intégrées au niveau des zones urbaines fonctionnelles, reconnaissant leur importance pour relever efficacement les défis communs, tels que la mobilité durable, la crise du logement, la planification spatiale et la transition verte, et pour assurer une véritable cohésion territoriale entre les grands centres urbains et les communautés environnantes;

Or. ro

Amendement 438
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

20 bis. encourage une coopération volontaire plus étroite entre les communes voisines pour relever les défis communs liés au logement, à la mobilité, aux infrastructures et à l'aménagement du territoire;

Or. en

Amendement 439
Christian Doleschal

Proposition de résolution
Paragraphe 20 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 ter. souligne que des millions de citoyens effectuent quotidiennement des trajets domicile-travail entre les villes et leur périphérie; insiste donc sur l'importance de réseaux de transport régionaux performants et d'infrastructures numériques;

Or. de

Amendement 440
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. demande qu'une attention particulière soit accordée aux petites et moyennes villes, aux villes insulaires et côtières ainsi qu'aux régions intérieures, en reconnaissant les enjeux démographiques, économiques et territoriaux propres à ces territoires, et en veillant à ce qu'elles aient un accès adéquat aux financements européens et aux possibilités de développement;	21. demande qu'une attention particulière soit accordée aux petites et moyennes villes, aux villes insulaires et côtières ainsi qu'aux régions intérieures, en reconnaissant les enjeux démographiques, économiques et territoriaux propres à ces territoires, et en veillant à ce qu'elles aient un accès adéquat aux financements européens et aux possibilités de développement; ***met en évidence les***

enjeux démographiques et les mouvements de population dans les petites et moyennes villes; souligne les répercussions de ce déclin démographique sur la disponibilité des ressources et des services dans ces zones urbaines; estime que l'amélioration de la connectivité et des services essentiels constitue un élément clé pour retenir la population dans les petites et moyennes villes;

Or. en

Amendement 441
Dan Barna, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. demande qu'une attention particulière soit accordée aux petites et moyennes villes, aux villes insulaires et côtières ainsi qu'aux régions intérieures, en reconnaissant les enjeux démographiques, économiques et territoriaux propres à ces territoires, et en veillant à ce qu'elles aient un accès adéquat aux financements européens et aux possibilités de développement;	21. demande qu'une attention particulière soit accordée aux petites et moyennes villes, aux villes insulaires et côtières ainsi qu'aux régions intérieures, en reconnaissant les enjeux démographiques, économiques et territoriaux propres à ces territoires, et en veillant à ce qu'elles aient un accès adéquat aux financements européens et aux possibilités de développement; ***souligne en particulier les défis auxquels sont confrontées les petites et moyennes villes confrontées à un déclin démographique, à une transition industrielle ou à un exode de population, ainsi que la nécessité de préserver des services publics de qualité, une vie culturelle riche, des perspectives d'emploi et des conditions de vie attrayantes pour les jeunes générations;***

Or. en

Amendement 442
Daniel Buda, Dan-Ştefan Motreanu

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. demande qu'une attention particulière soit accordée aux petites et moyennes villes, aux villes insulaires et côtières ainsi qu'aux régions intérieures, en reconnaissant les enjeux démographiques, économiques et territoriaux propres à ces territoires, et en veillant à ce qu'elles aient un accès adéquat aux financements européens et aux possibilités de développement;	21. demande qu'une attention particulière soit accordée aux petites et moyennes villes, aux villes insulaires et côtières ainsi qu'aux régions intérieures ***et aux villes situées dans la zone frontalière orientale, à la frontière avec la Russie, la Biélorussie et l'Ukraine***, en reconnaissant les enjeux démographiques, économiques et territoriaux propres à ces territoires, et en veillant à ce qu'elles aient un accès adéquat aux financements européens et aux possibilités de développement***, afin de contribuer à la diversification de l'économie locale, au renforcement de la compétitivité, à la création et au maintien d'emplois et à la réduction des disparités par rapport aux grands centres urbains***;

Or. ro

Amendement 443
Irmhild Boßdorf

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. demande qu'une attention particulière soit accordée aux petites et moyennes villes, aux ***villes*** insulaires et côtières ainsi qu'aux ***régions intérieures***, en reconnaissant les enjeux démographiques, économiques et territoriaux propres à ces territoires, et en veillant à ce qu'elles aient un accès adéquat aux financements européens et aux possibilités de développement;	21. demande qu'une attention particulière soit accordée aux petites et moyennes villes, ***aux municipalités rurales, aux villages, aux zones périurbaines,*** aux ***communautés*** insulaires et côtières ainsi qu'aux ***autres territoires désavantagés***, en reconnaissant les enjeux démographiques, économiques et territoriaux propres à ces territoires, et en veillant à ce qu'elles aient un accès adéquat aux financements européens et aux possibilités de développement; ***souligne l'importance d'un développement***

équilibré entre les zones urbaines et rurales et du renforcement des liens fonctionnels entre les villes et les communautés rurales environnantes;

Or. en

Amendement 444
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch, André Rougé

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. demande qu'une attention particulière soit accordée aux petites et moyennes villes, aux villes insulaires et côtières ainsi qu'aux régions intérieures, en reconnaissant les enjeux démographiques, économiques et territoriaux propres à ces territoires, et en veillant à ce qu'elles aient un accès adéquat aux financements européens et aux possibilités de développement;	21. demande qu'une attention particulière soit accordée aux petites et moyennes villes, aux villes insulaires et côtières ainsi qu'aux régions intérieures, en reconnaissant les enjeux démographiques, économiques et territoriaux propres à ces territoires, et en veillant à ce qu'elles aient un accès adéquat aux financements européens et aux possibilités de développement; ***reconnaît que les petites et moyennes villes se heurtent souvent à des obstacles administratifs et financiers disproportionnés lorsqu'elles souhaitent accéder aux financements de l'Union et qu'elles ont donc besoin d'une assistance technique ciblée et de procédures simplifiées;***

Or. en

Amendement 445
Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Sakis Arnaoutoglou, Marko Vešligaj, Sérgio Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. demande qu'une attention	21. demande qu'une attention

particulière soit accordée aux petites et moyennes villes, aux villes insulaires et côtières ainsi qu'aux régions intérieures, en reconnaissant les enjeux démographiques, économiques et territoriaux propres à ces territoires, et en veillant à ce qu'elles aient un accès adéquat aux financements européens et aux possibilités de développement;	particulière soit accordée aux petites et moyennes villes, ***aux zones métropolitaines et urbaines, aux villes qui connaissent un déclin démographique,*** aux villes insulaires et côtières ainsi qu'aux régions intérieures, en reconnaissant les enjeux démographiques, économiques et territoriaux propres à ces territoires, et en veillant à ce qu'elles aient un accès adéquat aux financements européens et aux possibilités de développement; ***reconnaît l'importance des zones urbaines fonctionnelles et des partenariats entre zones urbaines et rurales pour le renforcement de la cohésion économique, sociale et territoriale;***

Or. en

Amendement 446
Piotr Müller, Waldemar Buda

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. demande qu'une attention particulière soit accordée aux petites et moyennes villes, aux villes insulaires et côtières ainsi qu'aux régions intérieures, en reconnaissant les enjeux démographiques, économiques et territoriaux propres à ces territoires, et en veillant à ce qu'elles aient un accès adéquat aux financements européens et aux possibilités de développement;	21. demande qu'une attention particulière soit accordée aux petites et moyennes villes, aux villes insulaires et côtières ainsi qu'aux régions intérieures***, frontalières et de montagne, et aux zones rurales qui leur sont fonctionnellement liées***, en reconnaissant les enjeux démographiques, économiques et territoriaux propres à ces territoires***, dont le dépeuplement***, et en veillant à ce qu'elles aient un accès ***simple, direct et*** adéquat aux financements européens et aux possibilités de développement;

Or. en

Amendement 447
Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. demande qu'une attention particulière soit accordée aux petites et moyennes villes, aux villes insulaires et côtières ainsi qu'aux régions intérieures, en reconnaissant les enjeux démographiques, économiques et territoriaux propres à ces territoires, et en veillant à ce qu'elles aient un accès adéquat aux financements européens et aux possibilités de développement;	21. demande qu'une attention particulière soit accordée aux petites et moyennes villes, aux villes insulaires et côtières ainsi qu'aux régions intérieures, en reconnaissant les enjeux démographiques, économiques et territoriaux propres à ces territoires, et en veillant à ce qu'elles aient un accès adéquat aux financements européens et aux possibilités de développement***, notamment grâce à des mécanismes d'allocation de ressources financières compensant les désavantages géographiques permanents***;

Or. en

Amendement 448
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Ľubica Karvašová, Dan Barna, Elsi Katainen

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. demande qu'une attention particulière soit accordée aux petites et moyennes villes, aux villes insulaires et côtières ainsi qu'aux régions intérieures, en reconnaissant les enjeux démographiques, économiques et territoriaux propres à ces territoires, et en veillant à ce qu'elles aient un accès adéquat aux financements européens et aux possibilités de développement;	21. demande qu'une attention particulière soit accordée aux petites et moyennes villes, aux villes insulaires et côtières ainsi qu'aux régions intérieures, ***et aux villes dans les régions frontalières orientales,*** en reconnaissant les enjeux démographiques, économiques***, sécuritaires*** et territoriaux propres à ces territoires***, y compris ceux visés à l'article 174 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne***, et en veillant à ce qu'elles aient un accès adéquat aux financements européens et aux possibilités de développement;

Or. en

Amendement 449
Fredis Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. demande qu'une attention particulière soit accordée aux petites et moyennes villes, aux villes insulaires et côtières ainsi qu'aux régions intérieures, en reconnaissant les enjeux démographiques, économiques et territoriaux propres à ces territoires, et en veillant à ce qu'elles aient un accès adéquat aux financements européens et aux possibilités de développement;	21. demande qu'une attention particulière soit accordée aux petites et moyennes villes, aux villes insulaires***, de montagne, sous-peuplées*** et côtières ainsi qu'aux régions intérieures, en reconnaissant les enjeux démographiques, économiques et territoriaux propres à ces territoires, et en veillant à ce qu'elles aient un accès adéquat aux financements européens et aux possibilités de développement;

Or. en

Amendement 450
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. demande qu'une attention particulière soit accordée aux petites et moyennes villes, aux villes insulaires et côtières ainsi qu'aux régions intérieures, en reconnaissant les enjeux démographiques, économiques et territoriaux propres à ces territoires, et en veillant à ce qu'elles aient un accès adéquat aux financements européens et aux possibilités de développement;	21. demande qu'une attention particulière soit accordée aux petites et moyennes villes, aux villes insulaires et côtières***, aux villes des régions ultrapériphériques*** ainsi qu'aux régions intérieures, en reconnaissant les enjeux démographiques, économiques et territoriaux propres à ces territoires, et en veillant à ce qu'elles aient un accès adéquat aux financements européens et aux possibilités de développement;

Or. pt

Amendement 451
Rosa Serrano Sierra, Marcos Ros Sempere

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. demande qu'une attention particulière soit accordée aux petites et moyennes villes, aux villes insulaires et côtières ainsi qu'aux régions intérieures, en reconnaissant les enjeux démographiques, économiques et territoriaux propres à ces territoires, et en veillant à ce qu'elles aient un accès adéquat aux financements européens et aux possibilités de développement;	21. demande qu'une attention particulière soit accordée aux petites et moyennes villes, aux villes insulaires***, rurales*** et côtières ainsi qu'aux régions intérieures, en reconnaissant les enjeux démographiques, ***géographiques,*** économiques et territoriaux propres à ces territoires, et en veillant à ce qu'elles aient un accès adéquat aux financements européens et aux possibilités de développement;

Or. en

Amendement 452
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. invite la Commission à élaborer une nouvelle stratégie maritime européenne pour l'Atlantique, adaptée à la réalité géographique et géopolitique actuelle, qui reconnaisse le rôle stratégique des villes côtières et des régions ultrapériphériques en tant que points de liaison de l'Union avec les continents américain et africain à travers l'Atlantique, en favorisant les investissements dans la recherche scientifique, l'économie bleue durable, la surveillance des océans, la sécurité maritime, la connectivité et la résilience territoriale, contribuant ainsi à l'autonomie stratégique et à la compétitivité de l'Union, et qui intègre

parallèlement une vision en matière de sécurité et de défense des frontières ainsi que de lutte contre le trafic transatlantique de drogue, qui a dégradé bon nombre de ces villes et communautés;

Or. pt

Amendement 453
Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Sakis Arnaoutoglou, Marko Vešligaj, Sérgio Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. reconnaît que la mobilité urbaine durable nécessite une combinaison de modes de transport, notamment la marche, le vélo, les transports en commun et les services de mobilité partagée, tels que le covoiturage, tout en garantissant l'accessibilité, le caractère abordable et la sécurité pour tous les usagers; souligne qu'il est important de promouvoir des systèmes de transports multimodaux qui réduisent les embouteillages, améliorent la qualité de l'air, renforcent l'inclusion sociale et contribuent aux objectifs de neutralité climatique dans les villes;

Or. en

Amendement 454
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch, André Rougé

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. reconnaît que les villes en phase de transition industrielle sont confrontées à des défis économiques, sociaux et

démographiques spécifiques, notamment la restructuration industrielle, les pertes d'emplois, les pénuries de main-d'œuvre qualifiée et la nécessité de moderniser les infrastructures; invite la Commission et les États membres à apporter un soutien ciblé afin de renforcer leur compétitivité, leur résilience et leur développement économique à long terme;

Or. en

Amendement 455
Dan Barna, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. invite la Commission et les États membres à accorder une attention particulière aux villes de taille moyenne confrontées au déclin démographique, à la fuite des cerveaux et au vieillissement de la population; souligne qu'il faut mettre en place des stratégies intégrées associant possibilités d'emploi, logements abordables, services publics de qualité, dynamisme culturel et mobilité durable afin de retenir et d'attirer les talents;

Or. en

Amendement 456
Fredis Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. se félicite que la plateforme proposée puisse fournir les moyens d'agir aux villes qui pourraient manquer

d'expertise dans des domaines d'intervention tels que: les avantages pouvant être retirés des marchés publics; le dialogue entre les entreprises et la ville; une combinaison stratégique de différentes sources de financement, ainsi qu'une expertise et un soutien technique, le développement de projets tout au long de leur cycle de vie et la constitution d'un portefeuille d'investissements;

Or. en

Amendement 457
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. souligne l'importance des échanges politiques entre les responsables locaux et les dirigeants européens; insiste pour que les dialogues de haut niveau annoncés se tiennent de manière régulière et constructive;

Or. en

Amendement 458
Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Sakis Arnaoutoglou, Marko Vešligaj, Sérgio Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 ter. reconnaît l'importance croissante de la diplomatie urbaine et de la coopération entre villes pour relever les défis communs et promouvoir le développement durable, l'innovation et

l'inclusion sociale; encourage le renforcement des partenariats entre villes jumelées et d'autres formes de coopération municipale en tant qu'outils précieux pour l'échange de bonnes pratiques, le dialogue culturel, la coopération économique et l'apprentissage mutuel, tout en promouvant les valeurs européennes et la solidarité internationale au niveau local; invite la Commission, les États membres et les collectivités régionales et locales à renforcer leur soutien à ces initiatives; demande à la Commission et au Comité européen des régions de renforcer leur soutien au réseau européen des élus locaux;

Or. en

Amendement 459
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 ter. invite la Commission à mettre en place un programme «POSEI Transports» destiné à répondre aux contraintes permanentes auxquelles sont confrontées les régions ultrapériphériques, reconnues à l'article 349 du traité FUE, notamment en matière d'accessibilité, de connectivité et de mobilité, en garantissant des solutions adaptées aux spécificités des villes des régions ultrapériphériques, y compris leurs liaisons routières, aériennes et maritimes les plus durables, afin de renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union, de promouvoir la pleine intégration de ces territoires dans le marché unique et d'améliorer leur compétitivité;

Or. pt

Amendement 460
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 ter. souligne que les dialogues entre l'Union et les villes, menés dans le cadre du programme de l'Union pour les villes, devraient être articulés avec le cycle politique de l'Union, afin de garantir que les villes et leurs réseaux représentatifs soient associés dès le début à la préparation, à la mise en œuvre et au réexamen de la législation de l'Union lorsque celle-ci doit être mise en œuvre au niveau local; invite la Commission à étudier le recours systématique à des analyses d'impact urbain et à des dialogues sur la mise en œuvre afin de garantir que les règles de l'Union puissent être appliquées par les administrations municipales;

Or. en

Amendement 461
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch, André Rougé

Proposition de résolution
Paragraphe 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 ter. invite la Commission à veiller à ce que les futures initiatives de l'Union ayant une incidence sur les villes fassent l'objet d'évaluations proportionnées de leur impact territorial, afin de mieux évaluer leurs effets sur l'accessibilité au

logement, l'aménagement du territoire, les infrastructures, la compétitivité et la cohésion sociale, tout en respectant les compétences des États membres en matière d'aménagement du territoire;

Or. en

Amendement 462
Dan Barna, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 ter. souligne que la compétitivité et la viabilité à long terme des villes européennes dépendent de leur capacité à attirer, à développer et à retenir les talents; rappelle l'importance des universités, des centres de recherche, des PME, des écosystèmes d'innovation, des offres culturelles et des services publics de qualité pour atteindre cet objectif;

Or. en

Amendement 463
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 21 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 quater. souligne que les dialogues techniques annoncés constituent une plateforme utile, qui apporte une valeur ajoutée aux formats d'échange existants; invite la Commission à veiller à ce que les dialogues politiques et techniques annoncés ne soient pas des exercices ponctuels, mais constituent un mécanisme

de gouvernance plus structuré, étroitement lié au programme urbain pour l'UE, afin d'assurer la continuité, le suivi et la coordination entre les services de la Commission, les États membres, les villes et les réseaux de villes;

Or. en

Amendement 464
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch, André Rougé

Proposition de résolution
Paragraphe 21 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 quater. invite la Commission à veiller à ce que la mise en œuvre du programme de l'Union pour les villes contribue à simplifier, plutôt qu'à compliquer, la mise en œuvre de la politique de cohésion, en réduisant les charges administratives superflues, en favorisant des contrôles proportionnés et fondés sur les risques, en encourageant l'utilisation d'outils numériques et de modes de calcul simplifiés des coûts, et en évitant les structures de gouvernance redondantes ou les mécanismes de mise en œuvre parallèles;

Or. en

Amendement 465
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 21 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 quater. souligne qu'il importe de renforcer l'articulation entre les villes, les zones rurales et les territoires côtiers, en

reconnaissant le rôle stratégique de l'agriculture, de la pêche et de l'économie bleue dans le développement durable, la sécurité alimentaire et la cohésion territoriale, et de tenir compte des spécificités des régions ultrapériphériques, où les zones urbaines et rurales sont souvent étroitement liées;

Or. pt

Amendement 466
Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Sakis Arnaoutoglou, Marko Vešligaj, Sérgio Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 21 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 quater. souligne qu'il importe d'élaborer les politiques urbaines en s'appuyant sur des données factuelles, grâce à des données urbaines harmonisées, à des analyses d'impact territorial et à des capacités de suivi au niveau local, ce qui permettrait d'évaluer plus efficacement les investissements au titre de la politique de cohésion et d'améliorer la conception des futures politiques urbaines;

Or. en

Amendement 467
Dan Barna, Ľubica Karvašová

Proposition de résolution
Paragraphe 21 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 quater. demande un suivi plus rigoureux de la mise en œuvre du programme de l'Union pour les villes au

moyen d'indicateurs mesurables axés sur les résultats, tout en évitant d'imposer des charges administratives inutiles aux bénéficiaires;

Or. en

Amendement 468
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 21 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 quinquies. invite la Commission à rétablir le programme «POSEI Pêche», en reconnaissant son importance stratégique pour les villes côtières des régions ultrapériphériques et pour les communautés de pêcheurs locales, ainsi qu'à veiller au maintien et au renforcement du programme «POSEI Agriculture», en tant qu'instrument essentiel pour la sécurité alimentaire, la durabilité des systèmes agricoles locaux et la résilience économique et territoriale des régions ultrapériphériques;

Or. pt

Amendement 469
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch, André Rougé

Proposition de résolution
Paragraphe 21 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 quinquies. invite la Commission à évaluer régulièrement la mise en œuvre du programme de l'Union pour les villes, en étroite collaboration avec les États membres et les collectivités régionales et locales, tout en évitant d'imposer aux

bénéficiaires des obligations supplémentaires en matière de rapports;

Or. en

Amendement 470
Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Sakis Arnaoutoglou, Marko Vešligaj, Sérgio Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 21 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 quinquies. estime que le futur programme de l'Union pour les villes devrait constituer un cadre politique stratégique servant de principe directeur à la dimension urbaine de l'Union;

Or. en

Amendement 471
Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Sakis Arnaoutoglou, Marko Vešligaj, Sérgio Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 21 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 sexies. invite la Commission et le Conseil à favoriser un débat européen permanent sur l'avenir des modèles de développement urbain et territorial, en y associant les institutions concernées, telles que les institutions de l'Union, les autorités nationales, régionales et locales, les universités, les partenaires sociaux et les parties prenantes concernées; demande, par ailleurs, que l'Union renforce sa participation et sa visibilité au sein des instances internationales concernées, notamment le Programme des Nations unies pour les établissements

humains et le Forum urbain mondial, en veillant à ce que les villes et les territoires européens soient correctement représentés et à ce que l'expérience européenne contribue au débat mondial sur l'avenir des villes;

Or. en

Amendement 472
Klara Dostalova, Marie-Luce Brasier-Clain, Tamás Deutsch, André Rougé

Proposition de résolution
Paragraphe 21 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 sexies. invite la Commission à améliorer l'accessibilité des financements de l'Union en fournissant une vue d'ensemble plus claire des instruments et des orientations disponibles, tout en évitant la duplication d'informations entre les différentes initiatives de l'Union; demande la mise en place d'un soutien ciblé permettant aux nouveaux demandeurs, en particulier aux petites et moyennes villes, de participer plus efficacement aux programmes de l'Union grâce à des procédures simplifiées et à une assistance technique; souligne qu'il faut veiller à ce que l'expertise et les capacités administratives acquises dans le cadre de projets financés par l'Union restent au service des administrations locales une fois ces projets achevés;

Or. en

Amendement 473
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 21 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 sexies. invite la Commission à veiller à ce que les spécificités des villes des régions ultrapériphériques soient dûment prises en considération dans la politique de cohésion, notamment au moyen de mesures adaptées, de dérogations et de l'application de majorations appropriées lorsque leurs contraintes permanentes le justifient, conformément à l'article 349 du traité FUE; souligne l'importance des programmes «Coopération territoriale européenne» (Interreg) et Leader, ainsi que des groupes d'action locale, en tant qu'instruments essentiels pour promouvoir la coopération territoriale, la connectivité et le développement durable des villes des régions ultrapériphériques.

Or. pt

Amendement 474
Marcos Ros Sempere, Hannes Heide, Rosa Serrano Sierra, Sakis Arnaoutoglou, Marko Vešligaj, Sérgio Gonçalves

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil ***et*** à la Commission.	22. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil***,*** à la Commission***, au Comité européen des régions, au Comité économique et social européen ainsi qu'aux parlements nationaux des États membres***.

Or. en